

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie TROIS fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Basse-Ville.—Imprimé et publié par E. R. FRECHETTE, Imprimeur, Propriétaire.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes et au-dessous 2s. 6d., et pour chaque insertion subséquente 7d deniers courant.—Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d la première insertion, et chaque suivante 10d.—Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

LITTÉRATURE.

UNE MÈRE.

(SCÈNES DU PEUPLE.)

(Suite et fin.)

Enfin on entendit retentir dans la cour, piaffer et bondir le cheval tout attelé, qu'un groom avait bien de la peine à calmer.

Nos deux voyageurs descendirent, et Jules en voyant le superbe animal qu'il était destiné à conduire, pensa en lui-même qu'il allait le laisser apaiser son ardeur tant qu'il voudrait.

A peine sortis de Paris, Jules rendit la main au noble Plaudin, et le léger tilbury ne laissa derrière lui qu'un nuage de poussière.

—Ah ça, mon cher Jules, pas de folie, voulez-vous ? nous allons un train de chemin de fer. Je doute fort que Plaudin s'applaudisse de vous avoir pour maître en ce moment : peste, comme vous allez. Est-ce que dans les vacances c'est ainsi que vous menez les chevaux du papa David ? Oh ! non, je suppose, car vous n'êtes pas amoureux !

—Monsieur Bremont, voilà déjà deux ou trois fois que vous me parlez d'amour, que voulez-vous dire ?

—Mon cher, à mon âge on a pour soi et le souvenir et l'expérience ; j'ai vu que vous aimiez Pauline, ne me dites pas non, je m'en suis aperçu. Rien ne m'étonne dans cet amour, et justement il est naturel.

—Mais, monsieur, si j'avais été amoureux, croyez-vous qu'il m'eût été difficile de garder Pauline près de moi ?

—Non, si vous n'avez été un garçon d'honneur ; mais vous avez trop de délicatesse pour abuser de la bonne foi reconnaissante de cette pauvre fille.

—Eh bien, monsieur, je ne puis vous le cacher ; oui, j'aime Pauline, je l'adore et jamais je n'en aimerai d'autre.

—Bah ! mon cher, à vingt ans je disais la même chose toutes les semaines, et pourtant Dieu sait !

—Non, monsieur Bremont, c'est sérieux et plus tard vous verrez.

Pendant ce temps le noble trotteur dévorait, la tête, Jules s'occupant fort peu de le retenir. M. Bremont proposa de le laisser reprendre haleine, ce que Jules n'osa refuser ; quatre lieues avaient été espacées à grandes allures, et on était arrivé au joli village de Chevreuse. Une demi-heure après on repartit, une heure et demie s'était à peine écoulée que la voiture s'arrêtait devant un perron, conduisant à une magnifique maison. Toute la famille, au bruit des roues enroulées sur le sable, s'était élancée à la rencontre de nos deux voyageurs ; derrière les enfants, on voyait une jeune fille, vêtue de noir, dont les beaux yeux restaient fixés invariablement sur les marches du perron, et deux fois Mme Bremont fut obligée de l'appeler pour qu'elle répondît.

—Eh bien, Pauline, est-ce que l'arrivée de ces messieurs vous a paralysée, vous qui depuis le matin ne faites qu'aller à la grille, monter sur la terrasse qui regarde la route ? Vraiment, mon enfant, ajouta Mme Bremont d'un air de douce raillerie, je vous conseille d'aller vous reposer, maintenant que mon cher Bremont est arrivé, car je présume que vos soins à regarder la route n'étaient que pour m'annoncer son arrivée !

A ces mots, une grosse larme roula sur la joue de Pauline, mais Jules, en la voyant, s'avança vivement, et Mme Bremont, poussant Pauline vers lui :

—Allons, enfants, embrassez-vous vite, et que tout le monde soit heureux ; je ne vois que ce pauvre cheval qui doit terriblement se repentir d'être tombé en pareilles mains, un jour d'essai.

—Laissez faire, ma chère amie, dit M. Bremont qui s'aperçut calmement, en retournant ; je puis confier les yeux fermés le soin de sa conduite à Jules, bien persuadé qu'il s'acquittera d'ici lentement ; pourvu que j'arrive en temps pour la Bourse, je ne lui demande que cela.

L'heure de se retirer arriva sans que Jules ne put parler un seul instant à Pauline. Dès le matin, Pauline quitta la chambre des enfants où elle couchait, et courut dans le jardin, espérant y trouver un peu de fraîcheur et calmer l'agitation qui l'avait dévorée pendant la nuit ; et elle aussi, la pauvre, avait perdu le paix du cœur, et l'arrivée de Jules n'avait fait qu'apporter un trouble de plus dans son âme.

Peu d'instants après qu'elle fut dans le jardin elle eut entendu des pas crier sur le sable qui couvrait les allées, mais s'étant retournée vivement, elle n'aperçut personne et continua sa promenade à pas lents. Au détour d'un bosquet qu'elle ne fut pas sa surprise en voyant Jules assis sur un banc rustique ; l'éviter, Pauline n'en eut pas la pensée, son cœur l'attirait trop vivement du côté de celui qu'elle nommait son sauveur. Jules se leva vivement, et lui prenant la main, la fit asseoir, et resta debout devant elle à la contempler. Pauline alors était charmante ; son cou blanc et poli comme du marbre, son front élevé, ses yeux baissés par une confusion pleine de charmes, tout en elle inspirait un sen-

timent bien digne de faire battre le cœur à son admirateur silencieux. Jules la regardait, n'osant ouvrir la bouche, craignant de voir s'évanouir cette charmante apparition. Enfin, comme toute chose a une fin, même l'admiration, Jules s'assit près d'elle et lui dit :

—Pauline, je le vois à vos habits de deuil, Mme Bremont vous a fait part de la mort de votre mère, que moi je n'avais osé vous apprendre ?

—Oui, M. Jules, et quoique ma mère ait été bien coupable, je ne puis m'empêcher de regretter sa mort dans des circonstances si fatales ; car je présume qu'une fois sortie de prison, elle eût réfléchi à ce que sa conduite avait eu de terrible pour moi, et je crois qu'elle aurait changé sa manière d'être à mon égard.

—Pauline, sans vouloir vous ôter cette illusion qui vous honore, je vais, pour affaiblir vos regrets, vous assurer que son dernier mot fut un blasphème contre Dieu, et une menace contre vous.

—Assez, M. Jules, assez, laissez-moi ignorer ce que je ne puis empêcher et ce qui ne ferait que doubler ma peine.

—Chère Pauline, mon intention était bonne, mais elle m'a emporté trop loin, et je vous remercie de me rappeler ce que je n'eusse pas dû oublier ; c'était votre mère.

—M. Jules, dit la pauvre fille qui craignait de l'avoir blessé, soyez personnel que toujours je serai prête à me soumettre à vos observations.

Notre étudiant prit la main de Pauline, et la pressant sur son cœur :

—Non, chère Pauline, je désire au contraire tout faire pour vous, et puisque nous sommes seuls, il faut que je vous ouvre mon cœur. Depuis long-temps je vous aime, et cependant j'ai eu la force de me taire jusqu'à ce jour ; mais j'ai pris une détermination qui, je crois, doit faire mon bonheur si vous consentez à le partager. Mon âme est brisée depuis que vous êtes chez Mme Bremont ; lorsque vous étiez à Paris près de moi, vingt fois mon secret a failli m'échapper, mais je craignais que vous ne pensiez que la récompense fût trop grande pour le service rendu.

Ces mots expliquèrent à la pauvre enfant ce qu'elle ressentait depuis long-temps aussi, et dans son innocence elle ne fut point alarmée d'une déclaration aussi prompte ; elle n'entendait rien à ce langage de coquetterie, qui le plus souvent consiste à dire : non, lorsque tout chez les coquettes semble dire : oui, et retarde un aveu désiré dans l'espoir de donner plus de valeur à une défiance calculée. Pauline, malgré la disproportion de la position sociale, entra et Jules, ne vit que deux cœurs cherchant à s'unir ; aussi ce fut avec un sentiment plutôt de reconnaissance que de bonheur, qu'elle lui répondit, et se sentant comme débarrassée d'un fardeau trop pesant pour ses forces :

—Moi aussi, M. Jules, je vous aime, moi aussi je pense à vous nuit et jour, et depuis long-temps vous avez été pour moi plus qu'un père, plus qu'un frère, vous m'avez sauvée ; vous m'avez ramassée dans la boue, moi, repoussée de tous, vous m'avez prise sans me connaître, dans la rue presque morte de honte, de fatigue et de froid. Comment reconnaître tant de soins, tant de sacrifices, me disais-je souvent ? et mon cœur battait plus vite, mon front se couvrait de rougeur, il semblait qu'un autre sang coulait dans mes veines ; je reconnaissais vos pas, je vous sentais approcher. Oh ! tenez M. Jules, sans savoir que je vous aimais d'amour, je savais bien que vous étiez bien autre chose qu'un père et qu'un protecteur ! Voyez, pouvais-je ne pas vous aimer !

Pendant ces paroles dites avec un accent d'une inexprimable tendresse, Jules contemplant la jeune fille, tout à tour étonné et charmé de la manière dont elle exprimait sa pensée. Jules ne savait pas encore que l'amour si plein de mystères, sait donner l'éloquence à qui veut l'exprimer.

—Eh bien ! dit Jules ravi et presque fou d'ivresse, jure-moi, chère Pauline, que jamais ton cœur ne changera, jure-moi que dorénavant tes pensées m'appartiendront. Tu oublieras le passé, si triste, pour ne voir devant toi qu'un avenir de bonheur et d'amour.

Pauline se penchait vers Jules, pour lui faire ce serment ; on ne l'entendit pas, une bouche l'avait recueilli.

En effet, des pas s'étaient faits entendre, lorsque Pauline était dans le jardin, et le bon M. Bremont la voyant se diriger seule vers cet endroit, l'avait suivie pour lui parler de son avenir, qu'il était décidé à améliorer ; mais apercevant Jules d'un autre côté, il supposa que les deux jeunes gens se recontraient, et il résolut de chercher à savoir où en étaient Jules et Pauline ; aussi entendit-il toute la conversation que nous venons de rapporter.

Retournant à la maison, il raconta tout à Mme Bremont qui ne put s'empêcher de manifester à son mari des craintes sur l'influence que cette passion pourrait avoir sur l'avenir de Jules.

—Ne crains rien, dit M. Bremont, Jules est un garçon sage et possède un jugement droit ; pour lui cet amour est favorable, car il le retien-

dra et l'empêchera de tomber dans certains où son caractère un peu trop généreux, l'eût peut-être fait tomber ; son œuvre est trop bien commencée pour rester inachevée. Je vais écrire à son père, et j'espère tout arranger avec ton aide.

—Fais, mon ami, je te laisse tout conduire, heureuse du bonheur dont tu cherches à environner ceux qui t'entourent.

Au déjeuner, Jules parut comme un homme sous le poids d'une heureuse nouvelle difficile à contenir. Pauline baissait les yeux et changeait vingt fois de visage, étonnée et effrayée d'un aveu fait si rapidement, quoiqu'au fond de son âme elle sentait la joie déborder. Les yeux des deux amants se cherchaient pour bien vite se détourner, et ce petit manège mettait en bonne humeur M. Bremont, qui, par mille agaceries pleines de bonté, cherchait à prolonger l'embarras des deux jeunes gens.

Le facteur de la poste étant venu chez M. Bremont, la femme de chambre de madame apporta une lettre pour elle timbrée de Dieppe.

—Quoi, dit M. Bremont, depuis quinze jours ici, et déjà tes lettres arrivent directement ?

—Oui, mon cher ami, des affaires importantes m'ont forcée à écrire d'ici.

—Bon Dieu ! Mme Bremont, vous des affaires importantes ! mais, ma chère, vous allez sur mes brisées, dit en riant le bon vieillard.

Mme Bremont passa la lettre à son mari qui l'ayant lue, se leva gravement, salua sa femme d'un air cérémonieux :

—Madame la dissimulée, à vous l'honneur ; j'étais loin de m'attendre à vous voir déployer tant de talents diplomatiques, quoique sachant de bonne source que pour vous ce proverbe est une vérité vraie : ce que femme veut, Dieu le veut.

Mme Bremont d'un geste imposa silence à M. Bremont que la gaieté allait peut-être rendre indiscret.

La journée se passa en promenades ; après les devoirs religieux accomplis, Jules et Pauline ne trouvèrent guère que quatre ou cinq petites occasions de se presser la main dans la journée, et c'est bien peu pour des amants !

A six heures, le lundi matin, M. Bremont était prêt à monter en voiture et le pauvre Jules bien à regret s'apprêtait à le suivre, lorsque Mme. Bremont, ses enfants et Pauline descendirent au salon pour embrasser les voyageurs au départ.

—Jules, dit Mme. Bremont, voici bientôt les vacances, et je suppose que cette année comme les autres vous irez dans votre famille à Varengeville, sans quoi je vous eusse invité à partager notre vie champêtre ; mais je me rappelle qu'il y a un an vous m'avez donné de si bonnes raisons pour aller chez vous, que cette année je renonce à combattre contre ce que je n'ai pu vaincre l'année dernière. Cependant, je dois vous assurer que vous n'êtes pas débarrassé de nous pour long-temps, j'ose Jules prit la lettre de la main de Mme. Bremont, et qu'elle ne fut pas sa surprise en reconnaissant l'écriture de sa mère. Après avoir reçu de Mme Bremont une lettre, la bonne Mme David lui répondit qu'elle était heureuse de pouvoir lui être agréable et que rien n'était plus facile, la ferme était proche de la mer, un charmant pavillon inhabité par les propriétaires en voyage était tout à la disposition de la famille Bremont, et les enfants pourraient prendre des bains sans faire plus de cent pas loin de chez eux ; une charmante petite crique bien sablonneuse devait les conduire à la mer ; enfin on avait fait meubler le pavillon qui n'attendait plus que ses hôtes, et la bonne fermière se faisait ainsi que son mari une vraie fête de recevoir une famille qui depuis si longtemps servait de protectrice à leur fils chéri.

Jules, à cette lecture ne put contenir sa joie et ne fut le respect, il eut sauté au cou de Mme Bremont ; il serra la main de M. Bremont à la lui rompre, embrassait les enfants ; il était enfin fou de joie. N'avait-il pas l'espérance que sa Pauline serait du voyage.

Madame Bremont et son excellent mari jouissaient de ce spectacle flatteur, celui d'avoir fait des heureux ; car Pauline, quoique moins brayante, prouvait par ses regards la joie qui l'inondait, enfin elle verrait les parents de son Jules, et déjà elle espérait gagner leurs cœurs à force de tendresse, de soins et de reconnaissance.

On partit, et cette pensée abrégée de beaucoup la longueur du trajet. A son arrivée à Paris, Jules trouva une lettre de sa mère qui ne lui apprit rien qu'il ne sut depuis la veille, quoiqu'elle l'engagea fortement de travailler à suivre ses cours avec zèle, lui promettant une récompense digne de lui. La tendresse déployée par la mère Putiphar envers Pauline avait produit une sorte d'intimité entre elle et Jules ; ce dernier raconta donc tout ce qui s'était passé dans son voyage à la bonne femme, qui plus d'une fois remua la tête en signe de doute.

—Voyez-vous, M. Jules, pour vous tout est bien, vous êtes de bonne foi encore ; mais plus tard, lorsque vous serez reçu docteur, et que par la fortune que votre père vous laissera, car je le sais, il est riche, vous serez lancé dans le monde, croyez-vous qu'alors vous consentirez à unir votre sort à celui de la fille de Levert, dont la mère

est morte en prison, et dont le père expie encore les suites de sa mauvaise conduite ?

—Vous auriez raison, mère Putiphar, si d'avance toutes ces réflexions n'étaient venues me trouver et si je n'avais pris à cet égard une détermination invariable, la voici : A Paris, me suis-je dit, on ne se connaît guère, et la famille de Pauline est moins connue que tout autre, je compte une fois reçu, aller exercer dans mon pays, et pour cela cette fortune dont vous me parlez à l'instant, me vient en aide ; au moins pourrais-je attendre que la clientèle me vienne trouver, sans trop me préoccuper de son éloignement, d'ailleurs je sais combien mon père et ma mère se trouveraient heureux d'avoir leur fils près d'eux.

—Tout, jusque là est bien ; mais votre famille consentira-t-elle à ce mariage, elle qui peut-être déjà a ses vues pour votre établissement ?

—Quand à cela, Pauline dans peu sera près d'eux, et croyez-vous que mon père et ma mère puissent résister au charme qu'elle répand autour d'elle. Si vous la voyiez depuis qu'elle est là, chez Mme Bremont elle est à peine reconnaissable. Mme Bremont est forcée d'intervenir pour l'empêcher de trop travailler ; elle suit les leçons des enfants avec ardeur, et dans peu n'a-t-elle dit, elle espère vous le prouver ; enfin, notre bonne étoile nous l'a fait sauver, Dieu j'espère me fera triompher des obstacles.

—Oh ! jeunesse, jeunesse, que de trésors d'espérance et de rêves dorés tu sais faire. Oui, M. Jules, il faudra que Dieu nous vienne en aide !

—Bah ! mère Putiphar, jamais on n'attaquerait si la défaite était certaine. Aux grands maux les grands remèdes !

Et la prenant par la main, il la fit tourner en lui disant :

—Vous danserez à ma noce, car vous servirez de mère à Pauline, ne l'êtes-vous pas ?

Deux mois se passèrent, et madame Bremont et sa famille étaient installées à Varengeville près des parents de Jules. La jolie protégée de nos amis était, pendant tout le temps dont elle pouvait disposer, près de la bonne Mme David, qu'elle charmait par ses douces manières ; et la bonne fermière rit souvent des efforts que la pauvre enfant faisait pour l'imiter dans ses mille et un petits travaux auxquels se livrent les bonnes fermières caennaises. C'était avec joie que Mme Bremont voyait l'engagement de la mère de Jules pour l'orpheline ; M. Bremont, instruit de tout par sa femme, encourageait notre étudiant qui passa un examen brillant. Ici l'amour était encore venu en aide à la bonne volonté, car Jules était infatigable et rien ne le rebutait dans l'espoir de la récompense qu'il se promettait à la fin de ses travaux.

La vacance arriva, et Jules partit emportant avec lui une bonne nouvelle pour Pauline ; grâce aux démarches de M. Bremont, on abrégea la détention de Jacques Levert, qui promit une meilleure conduite, ce dont M. Bremont resta cautions, et pour en donner la preuve, après avoir assuré à Jacques que sa fille était pour toujours à l'abri du besoin, il l'envoya pour être contre-maître dans une exploitation plâtrière dont il était propriétaire.

Jules, à son arrivée chez lui, fut reçu par son père et sa mère avec cette joie que nos parents éprouvent toujours après une longue séparation, et l'accueil fait à Jules fut d'autant plus tendre que ses travaux avaient été couronnés de succès et que son père et sa mère étaient encore sous l'impression de sa conduite envers Pauline ; impression que madame Bremont était loin d'affaiblir. Deux mots sur cette dame expliqueraient la part active qu'elle joue dans cette simple histoire.

M. Bremont, à l'âge de vingt-deux ans, était commis chez un banquier à Paris ; son aptitude et son zèle ne tardèrent pas à le faire distinguer de son patron, et bientôt on lui offrit une part d'association, qu'il était prêt à accepter lorsqu'il vit que l'offre à lui faite comportait en outre son mariage avec la fille du banquier. Cette marque d'honneur et d'affection eût été acceptée par tout autre, mais M. Bremont avait donné son cœur à une gentille enfant, dont la mère, hélas ! n'était qu'une simple fleuriste ; il ne balançait pas entre sa promesse et son amour, et il refusa d'une manière pleine de gratitude ces énormes avantages. On prévoit la suite de ce refus, il sortit de chez son banquier.

Plein de courage et d'entente commerciale, avec le peu qu'il avait il commença un petit commerce. Quelques tentatives fructueuses le lancèrent ; il épousa celle qu'il aimait et depuis ce jour tout lui réussit. Mme Bremont, fière d'avoir su inspirer un tel sacrifice à la fortune, avait depuis ce temps juré de favoriser de tout son pouvoir ceux dont la position offrirait quelque analogie avec la sienne. De là venait son intérêt pour Pauline ; car dès les premiers jours elle avait lu dans le cœur des deux jeunes gens, et l'ayant communiqué à son excellent mari, celui-ci avait tout fait pour venir en aide aux projets de sa femme.

Chaque jour Jules et Pauline se rencontraient. Cent fois on parlait d'amour, cent fois on se ju-

rait de s'aimer toujours. Mme Bremont parla de départ. Ce fut alors un cri général dans la ferme : Quoi ! disaient les filles de basse cour, quoi ! Mlle Pauline s'en va ! Hélas ! oui, répondait la bonne mère David, elle nous quitte. Oh ! si j'avais un enfant comme elle, je serais trop heureuse. Elle est si gentille, si adroite, mon Dieu, déjà se séparer d'elle ; et chacun d'amplifier sur les regrets. Mme Bremont était ravie, mais n'en laissait rien paraître, et Jules qui était dans la confiance prenait, lorsque sa mère lui en parlait, un petit air d'indifférence déguisée, qui prouvait que même le cœur le plus franc sait dissimuler en amour.

Enfin, il fallut que la bombe éclatât, comme dit la mère Putiphar, et Mme Bremont vit arriver chez elle, avec un certain air de solennité, le père et la mère de Jules ; elle les accueillit d'une manière charmante, et le père David prit la parole :

—Mme Bremont, votre départ nous afflige, et à double titre : vous partez et vous emmenez Pauline !

—Mais, mon cher monsieur, il me semble que l'ayant amenée il est naturel que nous la ramenions.

—Oui, ça devrait être, dit la mère de Jules ; mais vous ne le ferez pas, ma bonne dame, car je ne puis m'en séparer. Vous, madame, vous avez vos enfants ; mais moi, mon Jules part aussi et pour un an, de grâce laissez-vous cet enfant, et mon mari, j'en suis persuadée, ne me dira pas non, lorsque je vous assure que jamais nous ne l'abandonnerons. Et qui sait d'ailleurs.

—Allons, femme, dit le fermier en souriant, te voilà encore avec tes idées.

—Eh bien ! oui, je puis le dire devant madame, oui, je voudrais que Jules l'aimât, et de grand cœur j'en ferais ma fille. D'ailleurs, dit-elle, d'un air de fierté, nous sommes assez riches pour que notre enfant puisse prendre une femme sans dot.

—Allons, madame David, depuis long-temps je m'attends à tout cela. Gardez Pauline, et je vous la laisse en toute confiance, persuadée que la chère enfant ne peut que se faire aimer davantage.

Cette résolution fut annoncée à Pauline et à Jules, qui, ma foi ! sans se gêner davantage, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

La bonne mère David et son mari n'eurent pas besoin d'autre explication.

Deux ans plus tard, on eut pu voir le long du chemin qui conduisait à la petite église de Varengeville, une longue file de voitures ayant un air de fête ; elles ne portaient pas César et sa fortune, mais bien Jules et sa fiancée, leurs parents et leurs amis. En tête était la voiture de la famille Bremont ; sur le siège, en face de Mme Bremont, était une bonne femme parée de chaînes d'or, de fleurs et de rubans de toutes couleurs ; chacun sur son visage pouvait lire la joie et l'orgueil triomphants d'une mère ; c'était madame Putiphar, qui jamais ne s'était vue à si belle fête.

Que vous dirai-je de plus ? tout se passa comme doit se passer une noce, où ni l'ambition, ni le vil intérêt de l'argent ne devrait prendre part. Amour, bonheur et joie se lisaient sur tous les visages. Jacques Levert fut convenable et paraissait même tout embarrassé des honneurs rendus à sa fille. M. et Mme Bremont avaient fait un cadeau superbe à la jolie mariée. La mère Putiphar voulut retourner à son cordon, nonobstant les prières des jeunes époux qui voulaient la garder près d'eux.

—Non, dit-elle, j'ai trop l'habitude d'être portière ; je ne viendrai que lorsque vous aurez besoin d'une marraine.

Si vous voyez aux environs de Varengeville un homme aux manières distinguées, à la figure bonne et affable, quoique grave ; si vous voyez cet homme hâter le pas de son cheval d'une façon un peu compromettante pour sa gravité, oh ! soyez certains que c'est Jules qui va rejoindre sa jolie Pauline qui est sur le point de le rendre père.

EM. DE ST.-P.

FAITS DIVERS.

LE PÈRE VENTURA.—On annonce que le révérend Père Ventura, ne pouvant obtenir des passeports pour se rendre à Paris, serait décidé de passer en Amérique. L'illustre chef des Théâtres se réunirait à un grand nombre de ses frères, et irait fonder un établissement dans les environs de Philadelphie.

JAMAÏQUE.—Les dernières dates de Kingston vont jusqu'au 22 août. Le résultat général des élections n'était pas encore connu ; mais le parti de l'opposition avait déjà obtenu un avantage assez marqué pour être sûr d'une forte majorité dans l'Assemblée. Le gouverneur sera donc obligé de subir les économies que la chambre lui imposera ; mais peut-être le gouvernement lui épargnera-t-il par un rappel ou un changement l'ennui de se voir battre pour la seconde fois.

L'EX-PRESIDENT BOYER.—L'ancien président de la république d'Haïti, le général Boyer, qui

depuis long-temps, habitait la Jamaïque où il vivait dans la retraite et le repos, vient d'arriver à Paris. Le général Boyer a quitté le pays où il s'était fixé, par suite de l'arrivée de quelques Haïtiens, qui, dans le temps, avaient été ses adversaires. L'intention bien formelle du général parait être de terminer ses jours dans le midi de la France. Il a déjà fait rechercher une propriété.

LA FIÈVRE JAUNE A LA HAVANE.—D'après un relevé publié par la *Gaucha* de la Havane, le nombre des cas de fièvre jaune constatés dans cette ville durant le mois de juillet a été de 1305, sur lesquels il n'y a eu cependant que 71 décès.

OR CALIFORNIEN.—D'après un relevé officiel, la valeur totale du minerai californien déposé à la monnaie des Etats-Unis, du 1er janvier au 31 août de cette année, s'élève à \$1,916,538, dont \$175,918 seulement à la Nouvelle-Orléans, et le reste à Philadelphie. On ajoutait à cette somme \$41,177 déposés l'année dernière, la valeur totale de l'or importé jusqu'ici de Californie, s'élève à \$1,960,715.

Le nombre des pièces de \$1 en or frappées jusqu'au 1er septembre est, d'après le même relevé, de \$593,766.

UN HOTEL POUR LA CALIFORNIE.—Les journaux de la Nouvelle-Orléans nous apprennent qu'il s'achève actuellement dans cette ville un hôtel destiné à San Francisco. Tout, murs, papiers, tentures, ameublements, liquors, tout enfin, comme on dit vulgairement, de la cave au grenier, sera expédié prêt à être mis en place. Cette maison aura cent pieds sur soixante-quinze, et sera un échantillon pour ainsi dire ambulatoire, de tous les perfectionnements du siècle. D'habiles ouvriers l'accompagneront à sa destination, en sorte que les Californiens auront en quelques jours un hôtel digne des plus belles villes de l'Union.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION.—LA CHASSE AUX INDIENS.—On sait que l'Etat de Ghinahuu, au Mexique, a passé contrat avec diverses personnes pour faire la guerre aux Apaches, moyennant un prix convenu par chaque Indien tué ou fait prisonnier. Entre autres adjudicataires de ces tristes marchés, se trouve un certain major Chevalier, du Texas, qui a traité au prix de \$200 par chevelure, et de \$250 par prisonnier. Il s'est mis aussitôt à l'œuvre, et sa première expédition n'a pas été trop mauvaise. Parti avec une troupe de 19 Américains et 5 Mexicains, il est revenu au bout de huit jours avec neuf chevelures et quatre prisonniers, représentant pour lui un bénéfice de \$2,800. Avant de se remettre en campagne, il veut, paraît-il, augmenter ses forces, afin d'étendre ses opérations.

—En 1815, le passage à bord d'un bateau à vapeur, entre Louisville et la Nouvelle-Orléans, coûtait \$130; aujourd'hui il ne coûte plus que \$15.

Le passage entre Louisville et Pittsburg coûtait \$30; il ne coûte plus que \$7. On mettrait 28 jours pour faire le voyage de Louisville à la Nouvelle-Orléans; maintenant on n'en met souvent que 6.

LE CHEMIN DE FER DE L'HUDSON.—Le second rapport annuel publié par le conseil d'administration de cette compagnie est des plus satisfaisants.

Il nous annonce que, dans le courant du mois actuel, cette route va être livrée à la circulation sur une section de quarante-deux milles, c'est-à-dire sur plus du quart de son parcours total; il ne reste plus qu'à poser les rails sur une longueur de 4 milles. D'un autre côté, la voie est déjà entièrement formée jusqu'à Poughkeepsie, sauf deux tronçons, formant ensemble 5 1/2 milles, et l'ingénieur en chef estime que tout pourra se trouver prêt jusqu'à ce point, dans le courant de novembre. Entre Poughkeepsie et Albany, l'on s'occupe activement d'acquiescer les terrains qui restent encore à acheter pour compléter le tracé. Les travaux accomplis permettent de restituer d'évaluer d'une manière à peu près certaine le coût total de cette grande voie de communication, et le rapport le porte à \$7,865,330. Le chemin d'Albany à Boston a coûté 13 millions de dollars et donne de beaux bénéfices.

INCENDIE DU PAQUEBOT HENRY CLAY.—L'un des plus beaux navires que possédât le port de New-York, le trois-mâts *Henry Clay*, appartenant à la ligne de Liverpool de MM. Gannell, Minturn & Co, est devenu, mercredi, la proie des flammes. Le feu s'est déclaré vers 3 heures du matin, dans l'entrepôt, au milieu du bâtiment; mais il devait couvrir depuis long-temps, car, à la première alarme, il avait fait déjà des progrès considérables, et le charpentier, seule personne qui se trouva à bord, a eu à peine le temps de se sauver, sans même prendre un vêtement.

En quelques instants, dix pompes se sont trouvées sur le quai, et le service a été organisé avec autant d'énergie que d'activité. Un pareil événement, en effet, pouvait avoir des conséquences incalculables, et il importait de concentrer l'incendie dans son foyer primitif. On y est heureusement parvenu.

Le *Henry Clay* était en chargement, et avait dans sa cale, outre 200 balles de coton, 1,000 barils de farine, 800 de résine, 30 boucans de tabac, une quantité considérable de souliers de caoutchouc, et de 30 à 40 tonnes de charbon. Toutes ces matières offraient au feu un aliment facile, et l'intérieur du navire s'est trouvé bientôt converti en une vaste fournaise. Les flammes n'ont pas tardé à envahir le pont et la mâture, qui s'est abattue, partie de la débarcadère et partie dans l'eau; on avait eu, toutefois, le temps de pousser à large tous les bâtiments voisins qui eussent été, sans cela, dans le plus grand danger. Une goélette seule a eu ses voiles brûlées et ses agrès fortement endommagés.

Ce désastre est l'un des plus considérables que nous ayons eu à enregistrer depuis long-temps. La cargaison seule constitue une perte de \$30,000; le navire, évalué à \$85,000, assuré pour \$66,500, est entièrement perdu. L'intérieur n'offre plus qu'une masse de charbons; le côté de babord et l'avant, soulevés hors de l'eau par la chute de la mâture, sont presque totalement consumés; les parois sont d'ailleurs tellement brûlées d'un bout à l'autre, au dedans, qu'elles ne sont plus d'aucun usage; quant au pont, il est complètement rasé et plus qu'à demi consumé. En un mot, la seule chose qu'on puisse espérer

d'utiliser encore est une partie des agrès; peut-être aussi sauvera-t-on quelques parcelles de la cargaison, lorsqu'on pénétrera dans la cale en faisant flotter l'épave.

Le *Henry Clay* était un navire de 1,400 tonneaux, lancé au mois de mars 1845. Sa mise à l'eau fut un véritable événement, car aucun bâtiment d'un port aussi considérable n'avait encore été construit à New-York. En 1846, au retour d'un voyage d'Europe, il s'échoua sur le Sagan Beach, et fut pendant deux jours dans un péril imminent de se perdre corps et biens. Relevé avec de graves avaries, il reprit bientôt sa carrière, depuis lors exempté de tout accident, et que rien ne presagait devoir finir par une semblable catastrophe.

Quant à l'origine du sinistre, on l'attribue généralement à l'imprudence des arroseurs, qui avaient travaillé mardi soir jusque vers minuit avec des lumières, et même en fumant, au dire de quelques témoins. On dit du reste s'applaudir que l'incendie ait éclaté sur-le-champ. Le *Henry Clay* devait partir aujourd'hui, et si le feu eût couvé quarante-huit heures de plus, comme cela arrive parfois, nous aurions eu à raconter une tragédie bien autrement terrible.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

ANNONCES NOUVELLES.

Banque d'Épargne et de Prévoyance.—C. H. Gates, caissier.
Terres à vendre ou à louer à Deschambault.
Avis du président de la Société d'Agriculture du Comté de Bellechasse.
"Quebec Building Society"—W. Kimlin.

ENCAN.

Thés, etc.—A. J. Maxham.
Vente par licitation de l'immeuble de Veux Kyriac et autres.
Effets mobiliers, etc.—Jus. Petitclerc.
Marchandises sèches au compte des assureurs—G. & H. Gibson.
Pelletteries manufacturées—P. Gingras.

QUEBEC.

VENDEMI 21 SEPTEMBRE 1849.

SIÈGE DE GOUVERNEMENT.—Le *Pilot* de mardi parlait de la translation du siège du gouvernement comme d'une mesure non-seulement de convenance, mais de nécessité, après tout ce qui s'est passé à Montréal depuis six mois, et qui a été déjà décidée par le vote de la branche populaire de la législature. Nous ne concevons pas en effet comment le ministère, après ce vote, et après la manière dont le représentant de la reine et les représentants du peuple ont été traités à Montréal, pourrait conseiller à l'un et aux autres d'y remettre le pied. Aussi le *Pilot* ne s'attache-t-il à combattre que les objections qu'on élève contre la tenue alternative des parlements à Toronto et à Québec, d'après le vote de l'assemblée législative. Kingston et Bytown ont aussi des prétentions à devenir le siège du gouvernement; mais, indépendamment de toute autre considération, la chambre s'est aussi prononcée à cet égard; et sa décision devrait faire loi, puisque c'est elle qui tient les cordons de la bourse, et que c'est à elle qu'il faudra demander les allocations nécessaires pour la translation des bureaux publics et leur réinstallation.

Restent donc les deux ex-capitales, Québec et Toronto. Le *Pilot* ne dit rien de la préférence qui devrait être accordée à l'une ou à l'autre pour les deux sessions qui restent du parlement actuel; seule question qui, selon nous, soit laissée au choix parfaitement libre du gouvernement. Les partisans de Toronto ne manqueraient pas de faire valoir le texte même de la résolution de la chambre, dans laquelle son auteur, M. Sherwood, représentant de cette ville, a eu soin d'insérer Toronto avant Québec: car cette résolution porte que les parlements devront séjurer alternativement à Toronto et à Québec, et non à Québec et à Toronto; mais, d'un autre côté, dans l'état actuel des choses, lorsque le parti qui force le gouvernement et la législature à s'éloigner de Montréal menace ouvertement d'annexer le Canada aux Etats-Unis, le gouvernement pourrait-il sans une imprudence, une témérité coupable, se placer pendant l'hiver prochain, avec la législature et les bureaux publics, hors de portée de tout secours et à la merci de ce même parti et des sympathiseurs qui ne lui feraient pas défaut? Il est vrai qu'il ne parle à présent que d'annexion possible; mais la chose est ridicule et absurde; il n'y croit pas lui-même; il ne croit pas que la reine et le parlement de la Grande-Bretagne consentiraient jamais à retirer leurs troupes du Canada et à livrer le pays aux Américains sous coup de main. Il ne peut mettre cette idée en avant, s'il est sérieux, que pour endormir le gouvernement.

Voici, sur cette question, ce que dit le *Miner*:
"Nos lecteurs aimeront peut-être à savoir quelle sont les apparences ou probabilités à ce sujet; c'est ce que nous engage à leur en dire un mot. D'abord, nous sommes d'avis que le gouvernement n'a encore rien décidé sur cette question. Il peut se faire qu'il en vienne à une détermination cette semaine ou la semaine prochaine; c'est au moins ce que rapporte la rumeur publique. Toujours, à part de nos concitoyens de Montréal dont un grand nombre avouent pour eux que les dernières émeutes et les incidents récents ont rendu cette ville inhabitable à être le siège du gouvernement, tout le monde s'accorde à dire que celui-ci va être transféré ailleurs. Quelle est l'heureuse cité qui aura l'honneur et l'avantage matériel d'être la future capitale, c'est ce que nous ne savons pas."
"Mais ce que nous savons, c'est que le plan proposé, à la fin de la dernière session du parlement, de rendre le siège du gouvernement alternatif entre Québec et Toronto, ne semble pas dans le Bas-Canada, plaire à un grand nombre d'individus. La majorité paraît pencher en faveur de Québec, qui deviendrait permanent le siège et de la législature et du gouvernement. On fait valoir en faveur de Québec ses fortifications et ses moyens militaires de toutes sortes pour supprimer tout élément d'émeute. On ajoute que Québec a déjà les édifices nécessaires pour les chambres, les bureaux publics et le gouvernement, et que c'est une ville où les divers groupes de population sont sur un terrain d'égalité et où les représentans tant français qu'anglais se sentiraient appuyés."
"Nous ne savons pas quelle sera la décision des ministres; mais nous pensons que, s'ils éloignent de Montréal le siège du gouvernement, ils consulteront les divers et les vœux de la majorité dans le choix qu'ils feront d'une nouvelle capitale. Le pays d'étant déjà prononcé en 1845 contre la ville de Kingston, il n'en

peut pas être question pour le moment. Restent donc Toronto et Québec pour le moment. Restent donc le siège du gouvernement à Québec et à Toronto alternativement, ou seulement à Québec, ou enfin seulement à Toronto. Or, le système alternatif dépend pour plusieurs raisons, mais surtout par rapport aux énormes dépenses qu'entraînerait cette translation. En définitive, il ne resterait que le choix entre Toronto et Québec, choix qui, selon les bruits courus, doit se faire sous peu. C'est ce que nous verrons."

INCENDIE.—Dans la nuit de mercredi à jeudi, cinq ou six bâtiments ont encore été détruits dans le faubourg Saint-Jean de cette ville, au-delà du cimetière anglais, par un incendie sur lequel le *Journal de Québec* d'hier donne les détails suivants:

La nuit dernière, vers minuit, le feu s'est déclaré dans l'atelier de M. Ignace Pagé, charbonnier, situé en arrière de sa demeure, faisant face à la rue Saint-Jean, au faubourg Saint-Jean. L'atelier qui consistait en un vaste bâtiment à deux étages, construit en bois, fut bientôt enveloppé des flammes, ainsi qu'une remise où se trouvait déposé un grand nombre de charasses et d'objets prêts à livrer, y compris tous les bois secs empilés dans la cour. La demeure de M. Pagé, qui atteignait son lieu de travail par une galerie, et qui servait, dans le bas, de magasin de voitures, fut bientôt atteinte par l'incendie. Les pompiers étaient bien accourus sur les lieux avec toute la vitesse possible, mais il fut impossible d'être aussi prompt que l'eût été le destructeur qu'alimentait des constructions tout entières en bois. La demeure de M. Pagé, ses meubles, son atelier, voitures, prêts à livrer, constructions en progrès, bois, outils, peintures, tout fut réduit, en moins d'une heure, en cendres.

La maison voisine, au nord, qui est de briques et appartient à Mme Richette, a été sauvée, grâce aux efforts des pompiers. La forge de M. Louis Côté, située en arrière, a brûlé avec tout ce qu'elle contenait. Sa demeure, qui fait l'encoignure des rues Côteau Ste.-Geneviève et Saint-Gabriel, a été mise plusieurs fois en danger, à tel point qu'on a cru devoir en sortir l'ameublement. Une construction en bois, appartenant à l'atelier de M. Pagé, et servant de savonnerie, et un hangar, situé en arrière, ont aussi été réduits en cendres.

Ce qui ajoute au malheur de M. Pagé, c'est qu'il ignorait encore à midi la triste nouvelle, étant parti hier l'après-midi, vers 4 heures, avec son épouse et l'aînée de ses enfants qu'il conduisait au couvent de la Pointe-aux-Trembles. A son retour, M. Pagé n'aura pas osé se reposer sa tête, parce qu'il possédait de biens au monde. Ses bâtiments étant tous en bois, il n'avait, en conséquence, pu prendre d'assurances contre le feu. S'il est une situation capable d'émouvoir les sympathies des âmes généreuses, certainement celle de MM. Pagé et Côté, mais de M. Pagé surtout, en est une.

M. Louis Côté n'a pas non plus d'assurances, et il perd, à part sa forge, ses ouvrages en ferronnerie attachés aux constructions achevées de M. Pagé.

On dit que le feu a été mis par la servante de ce dernier, qui alla chercher des copeaux à l'atelier hier au soir vers 10 heures et demie, éclairée d'une bougie.

Les pompiers ont fait, dans cette circonstance, ce que l'on pouvait exiger d'eux; mais on regrette que le public gênerait, qui était accouru en curieux sur la scène, n'ait pas plus aidé au sauvetage de la propriété mobilière.

Une petite maison en bois, au sud-ouest de celle de M. Pagé, et qu'on nous dit appartenir à M. Tessier, charpentier, a été en partie démolie, afin d'arrêter le feu.

Cet incendie montre encore une fois combien les maisons et autres constructions en bois sont et désavantageuses à leurs propriétaires, en ce qu'ils ne peuvent les faire assurer, et dangereuses aux voisins, lors surtout qu'il y en a plusieurs qui se touchent ou sont jointes par des galeries. Si les maisons en briques ou en pierre qui entourent le lieu de l'incendie, et qui n'ont été sauvées que par les efforts des pompiers, avaient été en bois, non seulement elles seraient devenues la proie des flammes, mais le feu se serait probablement répandu dans toutes les directions, et l'on ne saurait dire où se seraient arrêtés ses ravages. Le vent ne soufflait que légèrement de l'Ouest, et cependant il porta de grandes flammèches en quantité jusqu'en dehors des murs, et même jusque dans la Basse-Ville.

Comme presque toujours dans ces occasions, lors surtout que les propriétaires sont absents, on a parlé d'incendiaires. Nous croyons que les trois quarts des incendies qu'on attribue au crime ne sont dus qu'à la négligence et à l'incurie.

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que, vu l'état satisfaisant de la santé publique, le bureau de santé de cette ville a décidé de ne plus s'assembler, et a congédié toutes les personnes employées par lui, ne retenant que l'inspecteur de santé, M. Symes; par suite, la publication des bulletins du choléra est aussi discontinuée. Nous pouvons dire avec satisfaction que l'épidémie a complètement disparu de Québec, ainsi que de Montréal où le dernier rapport du bureau de santé n'accuse pas un seul décès du choléra.

Nous avons reçu un pamphlet intitulé, "Rapport annuel des Ecoles Normales, etc., du Haut-Canada, par M. Ryerson, surintendant des écoles pour cette partie de la province; et un autre, "Rapport du Comité spécial de l'Assemblée législative, chargé de rechercher s'il est possible d'adopter des mesures législatives pour remédier aux maux qui résultent de l'intempérance," ainsi que plusieurs autres documents parlementaires: nous en dirons quelque chose quand nous aurons le temps de les parcourir. Nous offrons aujourd'hui nos remerciements à la personne qui a bien voulu nous les adresser.

CONSTRUCTION PROJÉTÉE D'UNE NOUVELLE EGLISE GATHOLIQUE A LA POINTE-LEVI.—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir qu'une députation des habitants de la Pointe-Levi s'est rendue, avant-hier, auprès de Mgr l'archevêque de Québec pour obtenir de Sa Grandeur la permission d'ériger une nouvelle église, en face de la ville, sur les hauteurs où feu Sir John Caldwell, il y a près de 30 ans, avait marqué l'emplacement d'une ville, qui devait porter le nom d'Aubigny.

Il n'est pas à douter que l'église qui existe aujourd'hui à la Pointe-Levi est beaucoup trop petite pour la population déjà nombreuse et toujours croissante de cette paroisse, qui renferme plusieurs grandes concessions, et qui, par l'industrie, l'activité, l'esprit d'entreprise et de

commerce de ses habitants, promet de devenir dans quelques années, une ville très-florissante, destinée à être pour Québec ce qu'est Brooklyn pour New-York, et qui sera le centre vers lequel se porteront tous les habitants des paroisses de ce côté du fleuve St. Laurent.

Le site choisi pour la nouvelle église est le plus beau des environs de la ville, qu'il domine presque, il a sur le port la vue la plus magnifique, surtout quand ce dernier, dans un beau jour d'été, est encombré de grands navires, d'élegants bateaux à vapeur, et animé par la scène qu'offre aux regards du spectateur, placé sur les hauteurs d'Aubigny, mille petites embarcations à voile, qui traversent, sans interruption entre Québec et la Pointe-Levi.

Nous félicitons sincèrement les habitants de cette localité sur la démarche qu'ils viennent de faire auprès de Sa Grandeur, pour obtenir la permission d'ériger un nouveau temple qui réunira, en ce lieu, une multitude d'industriels et braves Canadiens, toujours empressés de se bâtir auprès de la maison de Dieu, et heureux de pouvoir se livrer facilement aux exercices recommandés par la religion de leurs pères.

LE BARREAU.—Les bâtonniers et autres membres des conseils des trois divisions du barreau du Bas-Canada se sont assemblés à Montréal la semaine dernière et ont élu l'honorable H. Black, de cette ville, président du conseil général de l'ordre. Si ce choix fait honneur à M. Black, il n'en fait pas moins au barreau. Tout le monde, sans distinction d'origine ou de parti politique, y applaudit.

NOUVELLES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.—En vertu de la 1ère clause de l'acte 12 Vict. ch. 50, il a plu à Son Excellence le gouverneur-général en conseil d'élire la municipalité de St-Michel, comté de Bellechasse, en deux municipalités distinctes pour les fins des écoles, savoir:

1° Le village de St-Michel, comprenant jusqu'à la ligne seigneuriale de St-Valier, du côté nord-est, s'étendant du côté sud est jusqu'à la ligne seigneuriale de la paroisse de Belmont, comprenant aussi le premier rang de St-Michel, sur le fleuve St-Laurent; 2° les parties qui restent de la ci-devant municipalité.

L'honorable E. P. Tache, de retour du Saguenay, est parti pour Montréal mardi soir, ainsi que l'honorable R. E. Caron. L'honorable M. Cameron, qui était absent depuis quelques jours à Québec, est reparti pour Montréal mercredi soir.

Le général Rowan, commandant en chef, est attendu ici le 25 pour passer en revue les troupes de la garnison.

Le comte d'Errol est nommé député-quartier-maire-général, en remplacement du capitaine Ready qui est parti pour l'Angleterre, ainsi que l'honorable colonel Maule.

L'amiral comte de Dandonald, commandant en chef de la station navale, est revenu à Halifax à bord du vaisseau de ligne le *Wellesley*, après avoir visité les côtes du Cap-Breton, du Labrador et de Terre-Neuve, pour s'assurer de l'état des choses en ce qui regarde les pêcheries.

COUT DES ÉMEUTES.—Le tableau suivant des indemnités déjà réclamées de la corporation de Montréal par divers particuliers, ne montre qu'une très-faible portion des pertes matérielles causées à la ville par les émeutes récentes. Les réclamations pour celles essayées par la compagnie du gaz et pour la destruction des propriétés publiques sont encore à venir:

L. H. Lafontaine.....	£716 14 5
J. L. Tôt.....	66 0 10
Neil McCrank.....	37 0 0
Michael Gannon.....	15 5 0
Joseph Jobin.....	160 0 0
Hon. F. Hincks.....	34 8 0
Chas. Wilson.....	71 8 14
Jos. Dorval.....	13 17 0
Rémi Robillard.....	3 17 0
	£1118 10 44

TROUBLES A BYTOWN.—Nous regrettons d'apprendre qu'il y a eu lundi soir, à Bytown, des émeutes sérieuses, liées à la politique, sur lesquelles nous n'avons jusqu'ici que des rapports vagues et suspects de partialité, mais dans lesquelles on aurait fait usage d'armes à feu de part et d'autre, et plusieurs personnes auraient été grièvement blessées, entre autres un M. McGrath, marchand de bois, et un M. Campbell. Ce qui paraît certain, c'est que les libéraux s'étaient assemblés pour voter une adresse au gouverneur, l'invitant à visiter Bytown, ont été attaqués par les conservateurs et les orangistes de la ville et des environs; que la troupe a été appelée pour rétablir l'ordre, et qu'une vingtaine de personnes ont été arrêtées. Tout était tranquille au départ des dernières nouvelles.

ISTHME DE PANAMA ET CALIFORNIE.—La lettre suivante, que nous traduisons du *Delta* de la Nouvelle-Orléans, fournit quelques renseignements qui ne seront pas sans intérêt pour ceux qui se proposeraient de se rendre en Californie par l'isthme de Panama. On y voit que parmi les passagers du *California*, lors de son dernier voyage de Panama à San-Francisco, se trouvait un Canadien qui mourut pendant la traversée, avec quelques autres, de la fièvre contractée à Chagrès. Il paraît, par les dernières nouvelles de Californie, que le choléra était aussi à bord, et qu'il avait fait une cinquantaine de victimes avant le départ du *California* de San-Francisco.

"A bord du navire à vapeur *California*,
Près d'Acapulco (Mexique), le 1er juillet 1849.

MESSIEURS.—Comme nous nous trouvons près d'Acapulco, je vous envoie quelques lignes suivant ma promesse. Il y a aujourd'hui un mois que nous sommes partis de la Nouvelle-Orléans, et nous atteignons San-Francisco vers le 10, ce qui fera en tout quarante jours. Nous avons été retenus huit jours à Panama. Il y avait quelques cas de choléra, et plusieurs étaient alités par la fièvre. Nous avons une vingtaine de malades de la fièvre de Chagrès à

bord, et en avons perdu jusqu'ici trois: M. David Lamb, de Troy (New-York); M. Payne, de Brooklyn (New-York); le troisième un Canadien. Nous entrons maintenant dans un meilleur climat, et nous aurons moins de malades. Nous avons cent quatre-vingts passagers, parmi lesquels sont plusieurs dames. Les personnes qui traversent l'isthme en cette saison doivent être bien soignées; car il y en a très-peu qui échappent à la fièvre. J'en suis convaincu. Les dames sont toutes en bonne santé. Ma femme a été bien tout le temps, et dit que ce n'est qu'un voyage de plaisir. Nous avons rencontré aujourd'hui un grand canot parti depuis trente-six jours de Panama, avec trente-cinq passagers à bord, tous bien portants. Nous étions alors à près de cent milles de terre. Il nous a fait un long passage. Comme c'est aujourd'hui dimanche, le ministre *Chuffe*, et il faut que j'aille avec les dames entendre la parole. Votre,

W. G."

Nous apprenons par le même journal qu'il y avait bientôt une ligne presque non interrompue de communications par la vapeur depuis New-York et le littoral de l'Atlantique en général qu'aux régions aurifères vers les sources du Sacramento et du San-Joaquin dans l'intérieur de la Californie. On sait que la communication est déjà établie, d'un côté de l'isthme, entre New-York, la Nouvelle-Orléans et Chagrès, et de l'autre côté, entre Panama et San-Francisco, par des lignes régulières de bâtiments à vapeur dont les jours de départ et d'arrivée, à Chagrès et à Panama, se correspondent. Un petit vapeur, nommé le *General Herrera*, est déjà placé sur la rivière du Chagrès, pour prendre les passagers à leur débarquement des vaisseaux du Golfe et de l'Atlantique, elles conduira jusqu'à Cruces, à 22 milles du Pacifique; et trois bateaux semblables, dont les coques (en bottes) et les machines ont été expédiées il y a quelque temps, seront envoyés vers le 1er octobre sur les rivières de Chagrès, prêts à les prendre au débarquement des vaisseaux du Pacifique, et les monter aux mines. Ainsi dans une dizaine de jours, les communications par la vapeur entre les côtes de l'Atlantique et la région aurifère de la Californie ne seront interrompues que par l'espace d'environ sept lieues entre Cruces et Panama, et dans moins de dix-huit mois cet espace sera franchi par un chemin de fer.

VER SOLITAIRE.—Un journal de Boston (Etats-Unis) rapporte une opération chirurgicale extraordinaire. Une jeune fille de 14 ans ayant été rendue insensible au moyen de l'éther, le docteur Warren, en présence de trente autres médecins, lui fit une incision dans l'estomac, et en moins d'une minute en tira un rouleau de ver solitaire mesurant 41 pieds 11 pouces de longueur. Le journal ajoute que la jeune personne est bien.

CONGRÈS DE LA PAIX.—Nous lisons dans un journal de Paris du 28 août les détails suivants sur une petite fête que le gouvernement français a donnée aux membres étrangers du congrès de la Paix, parmi lesquels se trouvaient quelques députés du Canada:

"Les eaux de Versailles et de Saint-Coud ont joué hier lundi extraordinairement, pour les étrangers délégués au congrès de la Paix, auxquels s'étaient joints quelques membres français de cette réunion. Les délégués avaient quitté Paris de bonne heure, pour avoir le temps de visiter les galeries, les appartements et le jardin du château de Versailles, dont ils ont beaucoup admiré les merveilles.

"A midi ils se sont rendus à la salle du Jeu de Paume où les attendait un déjeuner froid à la suite duquel il a été prononcé plusieurs discours, sous la présidence de leur orateur favori M. Richard Cobden. Quoique improvisé, ce repas auquel assistaient cinq à six cents personnes, s'est passé dans le plus grand ordre; et c'est avec un admirable esprit de discipline que tout le monde s'est attablé selon ses attractions. Le déjeuner était à peine achevé que le président et ses assesseurs de sont placés au bureau.

"M. Cobden a dit à ses compatriotes, aux délégués des Etats-Unis, du Canada et des autres pays combien ils avaient tous à se réjouir de la manière flatteuse dont ils ont été reçus en France par la population et par le gouvernement, ainsi que du succès obtenu par le Congrès. Tous ont applaudi de bon cœur aux paroles de l'illustre orateur. Après lui, plusieurs Américains n'avaient point été entendus au Congrès, ont prononcé quelques mots bien sentis et avec cette parole honnête, digne et convaincue qui a surtout frappé chez ces honorables visiteurs. Nous avons entendu M. Elihu Burritt; au son de cette voix douce et plaintive, à la vue de cette figure calme et inspirée, nous avons pu nous représenter ces hommes de la primitive Eglise, qui marchaient devant eux sans regarder les obstacles, et passionnément les masses à force de simplicité, de courage et de dévouement.

"Pour témoigner aux délégués qui sont venus des rives du Saint-Laurent et du Mississipi pour assister au Congrès de la Paix, toute la gratitudo qu'ils méritent, il leur a été distribué à chacun un exemplaire de la Bible en très petit format. Ce souvenir touchant à plus d'un titre a paru leur faire le plus grand plaisir, et ils ont témoigné leur reconnaissance par des paroles très chaleureuses et très sympathiques.

"Les membres du Congrès de la Paix n'ont pas appris sans émotion qu'ils étaient dans une salle à laquelle se rattache un des plus grands faits de notre histoire, et dont la physionomie semble pas avoir beaucoup changé depuis. En voyant quelques-uns de ces orateurs avec leur costume sévère et l'habit à la française, parés en tenant un livre d'une main et s'appuyant de l'autre sur une petite table, nous nous sommes rappelés cette célèbre assemblée du Tiers-Etat et la belle figure de Bailly lisant la protestation historique.

"Les eaux, annoncées pour deux heures n'ont commencé qu'à trois, à cause du déjeuner. Les délégués s'y sont rendus professionnellement pour ainsi dire. Ils ont été reçus à l'entrée du jardin par le gouverneur du château, M. le comte mandant Brislet, en grand uniforme et à cheval. A sa vue, des hurrahs de reconnaissance ont été poussés, et la foule s'est écoulée dans le parc sous sa direction. Les délégués ont été sur

Provinces orientales de la salle de... A quatre heures et demie, le chemin de fer... A Saint-Cloud, où ils ont admiré... d'autres eaux et d'autres... Le jardin, illuminé avec des verres... Nous... d'un aspect ravissant. Nous... de reconnaissance... de gouvernement, et... de leur séjour à Paris.

Table with financial data: BONNS PROVINCIAUX, payables à 12 mois de leur date, avec intérêt à 6 pour cent, précédemment émis. Total: 2,499,210 0 0.

QUEBEC BUILDING SOCIETY. (Société pour procurer des maisons à ses membres).

La première assemblée de la société ci-dessus nommée (incorporée récemment) s'est tenue aujourd'hui, à la salle de la cour d'appel. Ci-joint un extrait du procès-verbal de la séance.

ARRIVAGES. 16 sept. Parque Lord Stanley, Stewart, 12 août de Liverpool, à J. Wain, etc.

ARRIVAGES. 17 septembre. Parque Florida Harvey, 6 août de Cardiff, a ordre lest -pilote Fie de Bouchard.

ARRIVAGES. 19 septembre. Parque John Brown, Gascogne, 6 août de Exmouth à Fombert, etc.

ARRIVAGES. 20 septembre. Parque Marga et Rait, 19 juillet de Londres, à ordre, etc.

ARRIVAGES. 21 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 22 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 23 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 24 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 25 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 26 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 27 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 28 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 29 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 30 septembre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 1er octobre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 2er octobre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 3er octobre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

ARRIVAGES. 4er octobre. Parque M. H. R. Glackemeyer, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC. DANS LE BANC DE LA REINE. GERMAIN GAMACHE, de la paroisse et comté de l'Islet, district de Québec, Cultivateur. Demandeur.

ON fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en vertu d'un jugement rendu le treize de juillet dernier, en la présente cause, par l'honorable Cour, du Banc de la Reine de ce district, il sera, VENDREDI, le CINQUIEME jour d'octobre prochain, à DIX heures du matin, dans la Salle d'Audience de la dite Cour du Banc de la Reine de ce district de Québec, le dit Cour tenant, procédé à la FERMERE CRIEE, par licitation, de l'immeuble et dépendances ci-après désignées, dépendants de la succession de feu Dame JEROMINE MOUIN, en son vivant veuve de feu NICOLAS GAMACHE, de la paroisse de l'Islet; - Que la SECONDE CRIEE se fera VENDREDI, le DOUZIEME jour du même mois, à DIX heures du matin, en la susdite salle d'Audience de la dite Cour du Banc de la Reine, le dit Cour tenant, et que VENDREDI, le DIX-NEUVIEME jour du même mois d'octobre prochain, à DIX heures du matin, dans la susdite salle d'Audience de la dite Cour du Banc de la Reine, le dit Cour tenant, il sera procédé à la TROISIEME et DERNIERE CRIEE, vente et adjugé, au plus offrant et dernier enchérisseur, des dits immeuble et dépendances, aux charges et conditions de l'enchère qui sera déposée au greffe de la susdite Cour, le ou avant le dit PREMIER jour d'octobre prochain.

VENTE DE PELETERIES MANUFACTURÉES. Sera vendu LUNDI prochain, le 24 courant, aux salles d'encan du sousigné, rue Saint-Jacques, No. 8, sans la moindre réserve, UN assortiment de Peleteries manufacturées, consistant en: Casques de loup-marlin, Jacket, Mock fish, Astracan, Hermine cravée, Lapis péqué, Jim-Crow, imitation de Loutré, etc. Casquettes de drap garnies de pelletteries. Manchons de lapin et Bous de différentes espèces, Chapeaux de velours pour enfants. -Aussi- Peaux de Lapis péqué, Astracan, Rat masqué pipé. -PREZ QUOI- 50 douzaines de Mi sine. -ET- 50 paires Couvertes, 50 douzaines Visières de Casque 50 de Penjacket. La vente à DEUX heures P. M. précises. F. GINGRAS, jr. Québec, 21 septembre 1849. E. & C.

VENTE DE THES. Seront vendus LUNDI prochain, 24 du courant, aux magasins des sousignés, 150 DEMI-caisses Twankay en déballé, 35 do Hyson jeune et ancienne, 50 do do vieux, 20 quarts Sueré, 10 tonnes Esprit-de-vin, 1 à 1, 50 boîtes Chandelles de Londres à mèche cirée, 20 do do Adomantine do, 100 douz. Balais, 20 do Chapeaux de feuilles de palmier couvertes, 2 caisses Clochettes pour voiture, numéros assortis, 1 do do do avec bandes de cuir, 250 sacs gros Sel. La vente à A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 21 septembre 1849.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. Aux Agriculteurs et à tous les amis de l'Agriculture, et des Arts du District de Québec. AVIS. - Le PRÉSIDENT de la SOCIÉTÉ d'Agriculture du Comté de Bellechasse, croit de son devoir, pour la justification des officiers de cette Société, publier l'extrait suivant de la dépêche officielle, qui lui a été adressée du Bureau du Secrétaire Provincial, datée, Montréal, 2 août 1849: "J'ai à vous informer que la dite Société a établi son droit à l'allocation de £75 comme Société de Comté, et à celui de £300, en outre, comme Société de District pour la présente année; mais que l'état de la caisse provinciale ne permet pas, pour le présent, le paiement des allocations de cette espèce. Lorsque le gouvernement se trouvera en fonds, vous en recevrez avis. J'ai l'honneur d'être, etc. - Signé: ET. PARENT, Assist. Secrétaire. Aussitôt que le président de la Société d'Agriculture du District de Québec aura reçu l'avis sus haut mentionné, le Comté de votre dite Société sera avisé des arrangements nécessaires pour l'exposition voulue par la loi.

POUR LA CALIFORNIE. Le sousigné se propose d'expédier un bon 2e voyage subsidiaire pour SAN-FRANCISCO EN CALIFORNIE, le (ou vers) le 1er novembre, pourvu qu'il s'enregistre un nombre suffisant de passagers. Le prix du passage sera: Cabine de Parrière, £50, y compris les provisions de bord; Cabine de l'avant, £25, les passagers se muniront eux-mêmes de provisions. Tous les passagers devront se pourvoir eux-mêmes de lits et linge de lit. Une moitié du prix payable en engageant le passage, l'autre moitié le jour ou le vaisseau sera expédié en douane, soit en argent ou en valeurs approuvées à trois mois. Les personnes qui désireraient profiter de cette occasion de visiter le nouvel EL DORADO voudront bien faire leurs noms au bureau du sousigné aussitôt que possible, et pas plus tard que le 1er octobre. Établissements de Fraser, rue Saint-Fierre, Québec, 19 septembre 1849.

ECOLE DE MEDECINE DE QUEBEC. LES cours de lectures de cette Ecole s'ouvriront le CINQ NOVEMBRE prochain, et seront donnés comme suit: Art Ob-étrique par le Dr PAINECHAUD, Pratique de Médecine par le Dr SEWELL, Pratique de Chirurgie par le Dr FRÉMONT, Jurisprudence Médicale par le Dr BARDY, Matière Médicale par le Dr NAULT, Chimie par le Dr JACKSON, Anatomie et Physiologie par le Dr LANDRY. Les trois cours suivants seront donnés l'été prochain: Médecine Clinique par le Dr PAINECHAUD, Chirurgie Clinique par le Dr ROWAN, Botanique par le Dr BARDY. Pour renseignements s'adresser au sousigné, (franc de port.) F. M. BARDY, Secrétaire, E. M. Q. Québec, 19 septembre 1849.

M. H. R. GLACKEMEYER, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec. Québec, 19 septembre 1849.

POUR être rafflé, le Yacht-Galette "LARRINGTON", et tous ses agrès et apparaux, excepté le lest de fer, à DIX HASTRI-SLE BILLET. Il est maintenant prêt à prendre la mer, et sera dégrisé si les Billets ne sont pris d'ici au 21 septembre. S'adresser à l'Hotel SAINT GEORGES. Québec, 12 septembre 1849.

Huile Supérieure de Chien de Mer A VENDRE PAR P. G. TOURANGEAU, Faubourg St. Jean, Québec.

VENTE POUR COMPTE DES ASSUREURS. Sera vendu aux magasins des sousignés DEMAIN SAMEDI, 22 du courant, à DEUX heures précises, pour le compte des assureurs. G. C. UNE Balle Indienne, etc, débarqués dans un état endommagé de "Ame," 794 McGarry, maître de Liverpool. G. & H. GIBSONE, E. & C. Québec, 21 septembre 1849.

VENTE DE PELETERIES MANUFACTURÉES. Sera vendu LUNDI prochain, le 24 courant, aux salles d'encan du sousigné, rue Saint-Jacques, No. 8, sans la moindre réserve, UN assortiment de Peleteries manufacturées, consistant en: Casques de loup-marlin, Jacket, Mock fish, Astracan, Hermine cravée, Lapis péqué, Jim-Crow, imitation de Loutré, etc. Casquettes de drap garnies de pelletteries. Manchons de lapin et Bous de différentes espèces, Chapeaux de velours pour enfants. -Aussi- Peaux de Lapis péqué, Astracan, Rat masqué pipé. -PREZ QUOI- 50 douzaines de Mi sine. -ET- 50 paires Couvertes, 50 douzaines Visières de Casque 50 de Penjacket. La vente à DEUX heures P. M. précises. F. GINGRAS, jr. Québec, 21 septembre 1849. E. & C.

VENTE DE THES. Seront vendus LUNDI prochain, 24 du courant, aux magasins des sousignés, 150 DEMI-caisses Twankay en déballé, 35 do Hyson jeune et ancienne, 50 do do vieux, 20 quarts Sueré, 10 tonnes Esprit-de-vin, 1 à 1, 50 boîtes Chandelles de Londres à mèche cirée, 20 do do Adomantine do, 100 douz. Balais, 20 do Chapeaux de feuilles de palmier couvertes, 2 caisses Clochettes pour voiture, numéros assortis, 1 do do do avec bandes de cuir, 250 sacs gros Sel. La vente à A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 21 septembre 1849.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. Aux Agriculteurs et à tous les amis de l'Agriculture, et des Arts du District de Québec. AVIS. - Le PRÉSIDENT de la SOCIÉTÉ d'Agriculture du Comté de Bellechasse, croit de son devoir, pour la justification des officiers de cette Société, publier l'extrait suivant de la dépêche officielle, qui lui a été adressée du Bureau du Secrétaire Provincial, datée, Montréal, 2 août 1849: "J'ai à vous informer que la dite Société a établi son droit à l'allocation de £75 comme Société de Comté, et à celui de £300, en outre, comme Société de District pour la présente année; mais que l'état de la caisse provinciale ne permet pas, pour le présent, le paiement des allocations de cette espèce. Lorsque le gouvernement se trouvera en fonds, vous en recevrez avis. J'ai l'honneur d'être, etc. - Signé: ET. PARENT, Assist. Secrétaire. Aussitôt que le président de la Société d'Agriculture du District de Québec aura reçu l'avis sus haut mentionné, le Comté de votre dite Société sera avisé des arrangements nécessaires pour l'exposition voulue par la loi.

POUR LA CALIFORNIE. Le sousigné se propose d'expédier un bon 2e voyage subsidiaire pour SAN-FRANCISCO EN CALIFORNIE, le (ou vers) le 1er novembre, pourvu qu'il s'enregistre un nombre suffisant de passagers. Le prix du passage sera: Cabine de Parrière, £50, y compris les provisions de bord; Cabine de l'avant, £25, les passagers se muniront eux-mêmes de provisions. Tous les passagers devront se pourvoir eux-mêmes de lits et linge de lit. Une moitié du prix payable en engageant le passage, l'autre moitié le jour ou le vaisseau sera expédié en douane, soit en argent ou en valeurs approuvées à trois mois. Les personnes qui désireraient profiter de cette occasion de visiter le nouvel EL DORADO voudront bien faire leurs noms au bureau du sousigné aussitôt que possible, et pas plus tard que le 1er octobre. Établissements de Fraser, rue Saint-Fierre, Québec, 19 septembre 1849.

ECOLE DE MEDECINE DE QUEBEC. LES cours de lectures de cette Ecole s'ouvriront le CINQ NOVEMBRE prochain, et seront donnés comme suit: Art Ob-étrique par le Dr PAINECHAUD, Pratique de Médecine par le Dr SEWELL, Pratique de Chirurgie par le Dr FRÉMONT, Jurisprudence Médicale par le Dr BARDY, Matière Médicale par le Dr NAULT, Chimie par le Dr JACKSON, Anatomie et Physiologie par le Dr LANDRY. Les trois cours suivants seront donnés l'été prochain: Médecine Clinique par le Dr PAINECHAUD, Chirurgie Clinique par le Dr ROWAN, Botanique par le Dr BARDY. Pour renseignements s'adresser au sousigné, (franc de port.) F. M. BARDY, Secrétaire, E. M. Q. Québec, 19 septembre 1849.

M. H. R. GLACKEMEYER, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec. Québec, 19 septembre 1849.

POUR être rafflé, le Yacht-Galette "LARRINGTON", et tous ses agrès et apparaux, excepté le lest de fer, à DIX HASTRI-SLE BILLET. Il est maintenant prêt à prendre la mer, et sera dégrisé si les Billets ne sont pris d'ici au 21 septembre. S'adresser à l'Hotel SAINT GEORGES. Québec, 12 septembre 1849.

Huile Supérieure de Chien de Mer A VENDRE PAR P. G. TOURANGEAU, Faubourg St. Jean, Québec.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE POUR COMPTE DES ASSUREURS. Sera vendu aux magasins des sousignés DEMAIN SAMEDI, 22 du courant, à DEUX heures précises, pour le compte des assureurs. G. C. UNE Balle Indienne, etc, débarqués dans un état endommagé de "Ame," 794 McGarry, maître de Liverpool. G. & H. GIBSONE, E. & C. Québec, 21 septembre 1849.

VENTE DE PELETERIES MANUFACTURÉES. Sera vendu LUNDI prochain, le 24 courant, aux salles d'encan du sousigné, rue Saint-Jacques, No. 8, sans la moindre réserve, UN assortiment de Peleteries manufacturées, consistant en: Casques de loup-marlin, Jacket, Mock fish, Astracan, Hermine cravée, Lapis péqué, Jim-Crow, imitation de Loutré, etc. Casquettes de drap garnies de pelletteries. Manchons de lapin et Bous de différentes espèces, Chapeaux de velours pour enfants. -Aussi- Peaux de Lapis péqué, Astracan, Rat masqué pipé. -PREZ QUOI- 50 douzaines de Mi sine. -ET- 50 paires Couvertes, 50 douzaines Visières de Casque 50 de Penjacket. La vente à DEUX heures P. M. précises. F. GINGRAS, jr. Québec, 21 septembre 1849. E. & C.

VENTE DE THES. Seront vendus LUNDI prochain, 24 du courant, aux magasins des sousignés, 150 DEMI-caisses Twankay en déballé, 35 do Hyson jeune et ancienne, 50 do do vieux, 20 quarts Sueré, 10 tonnes Esprit-de-vin, 1 à 1, 50 boîtes Chandelles de Londres à mèche cirée, 20 do do Adomantine do, 100 douz. Balais, 20 do Chapeaux de feuilles de palmier couvertes, 2 caisses Clochettes pour voiture, numéros assortis, 1 do do do avec bandes de cuir, 250 sacs gros Sel. La vente à A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 21 septembre 1849.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. Aux Agriculteurs et à tous les amis de l'Agriculture, et des Arts du District de Québec. AVIS. - Le PRÉSIDENT de la SOCIÉTÉ d'Agriculture du Comté de Bellechasse, croit de son devoir, pour la justification des officiers de cette Société, publier l'extrait suivant de la dépêche officielle, qui lui a été adressée du Bureau du Secrétaire Provincial, datée, Montréal, 2 août 1849: "J'ai à vous informer que la dite Société a établi son droit à l'allocation de £75 comme Société de Comté, et à celui de £300, en outre, comme Société de District pour la présente année; mais que l'état de la caisse provinciale ne permet pas, pour le présent, le paiement des allocations de cette espèce. Lorsque le gouvernement se trouvera en fonds, vous en recevrez avis. J'ai l'honneur d'être, etc. - Signé: ET. PARENT, Assist. Secrétaire. Aussitôt que le président de la Société d'Agriculture du District de Québec aura reçu l'avis sus haut mentionné, le Comté de votre dite Société sera avisé des arrangements nécessaires pour l'exposition voulue par la loi.

POUR LA CALIFORNIE. Le sousigné se propose d'expédier un bon 2e voyage subsidiaire pour SAN-FRANCISCO EN CALIFORNIE, le (ou vers) le 1er novembre, pourvu qu'il s'enregistre un nombre suffisant de passagers. Le prix du passage sera: Cabine de Parrière, £50, y compris les provisions de bord; Cabine de l'avant, £25, les passagers se muniront eux-mêmes de provisions. Tous les passagers devront se pourvoir eux-mêmes de lits et linge de lit. Une moitié du prix payable en engageant le passage, l'autre moitié le jour ou le vaisseau sera expédié en douane, soit en argent ou en valeurs approuvées à trois mois. Les personnes qui désireraient profiter de cette occasion de visiter le nouvel EL DORADO voudront bien faire leurs noms au bureau du sousigné aussitôt que possible, et pas plus tard que le 1er octobre. Établissements de Fraser, rue Saint-Fierre, Québec, 19 septembre 1849.

ECOLE DE MEDECINE DE QUEBEC. LES cours de lectures de cette Ecole s'ouvriront le CINQ NOVEMBRE prochain, et seront donnés comme suit: Art Ob-étrique par le Dr PAINECHAUD, Pratique de Médecine par le Dr SEWELL, Pratique de Chirurgie par le Dr FRÉMONT, Jurisprudence Médicale par le Dr BARDY, Matière Médicale par le Dr NAULT, Chimie par le Dr JACKSON, Anatomie et Physiologie par le Dr LANDRY. Les trois cours suivants seront donnés l'été prochain: Médecine Clinique par le Dr PAINECHAUD, Chirurgie Clinique par le Dr ROWAN, Botanique par le Dr BARDY. Pour renseignements s'adresser au sousigné, (franc de port.) F. M. BARDY, Secrétaire, E. M. Q. Québec, 19 septembre 1849.

M. H. R. GLACKEMEYER, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St-Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec. Québec, 19 septembre 1849.

POUR être rafflé, le Yacht-Galette "LARRINGTON", et tous ses agrès et apparaux, excepté le lest de fer, à DIX HASTRI-SLE BILLET. Il est maintenant prêt à prendre la mer, et sera dégrisé si les Billets ne sont pris d'ici au 21 septembre. S'adresser à l'Hotel SAINT GEORGES. Québec, 12 septembre 1849.

Huile Supérieure de Chien de Mer A VENDRE PAR P. G. TOURANGEAU, Faubourg St. Jean, Québec.

AUX SPECULATEURS. Sommes de £20,000 à £100 à gagner par placement mutuel de £10, £5 et £1!

"BRITISH AND CONTINENTAL PORTRAIT CLUB;" BUREAU: STONE, DAVENPORT, ANGLETERRE.

LES Directeurs prennent la liberté d'offrir leurs sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs qui ont si libéralement patroné l'Association sus-nommée, et de les informer que la prochaine distribution de portraits de Chevaux de course comprendra ceux qui sont entrés pour les "CAMBRIDGESHIRE STAKES," aux courses qui auront lieu à New-Market le 22 octobre 1849.

5,000 MEMBRES POUR CHAQUE CLASSE. PREMIERE CLASSE, £10 SECONDE DO. £5 TROISIEME DO. £1. Les membres qui gagneront les portraits des premier, second et troisième chevaux, et ceux de tous les chevaux qui auront couru pour ce prix, recevront les primes suivantes:

Table with 3 columns: Prime Class, Second Class, Third Class. Rows for Au membre qui gagnera le portrait du premier cheval ou cheval gagnant, Du second cheval, Du troisième cheval, A chacun de ceux qui gagneront les portraits des autres chevaux qui auront couru.

On espère que cette échelle si libérale de primes donnera à toutes les parties la même satisfaction qui a assuré au British and Continental Portrait Club une si grande part de la patronage public. On conseil aux souscripteurs diligents de former leurs demandes de bonne heure. Les Traités, Billes de Banque et espèces monnayées doivent être adressés et rendus payables à M. FRANCIS HAMBLY, Trésorier. Numéros expédiés sur réception des remises. Traités payables à vue.

N. B. Les lots seront faits par deux personnes entièrement désintéressées, qui doivent être nommées par les membres présents à la distribution. Les membres absents peuvent compter qu'ils auront une chance égal et légitime de gagner; et le résultat leur sera transmis immédiatement après la décision. Il sera déduit une omission de 5 pour cent sur les primes. -22 août 1849.

CONTRAT DU BUREAU DES POSTES POUR LE TRANSPORT, PAR TERRE, DES MALLES ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

DES soumissions pour le TRANSPORT par terre des MALLES de St M Josté, entre les villes de Montréal et Québec, sept fois par semaine en hivert et trois fois par semaine en été, pour un contrat de quatre années à commencer du SIX NOVEMBRE prochain, seront reçues par le Délégué-Maître-de-poste Général jusqu'à l'heure du MIDI du MERCREDI, TROIS OCTOBRE prochain. On peut connaître les conditions que les parties contractantes doivent observer, ainsi que la formule de soumissions, en s'adressant aux bureaux de postes de Montréal, Trois-Rivières, Deschambault et Québec. Bureau Général des Postes, Montréal, 1er septembre 1849.

CORPORATION DE QUEBEC. BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ. HOTEL DE VILLE, Québec 5 septembre 1849. AVIS est par le présent donné que toutes personnes endettées envers la Corporation de Québec pour cotisations et pour toutes autres taxes imposées par elle, en vertu des lois, règles et règlements de la dite Corporation, sont requises de payer leurs dites cotisations ou taxes au sousigné, à son bureau à l'Hôtel-de-Ville, d'ici quinze jours, à compter du premier jour de cette publication, ou au plus tard le 25 du courant, à défaut de quoi il sera pris des mesures légales pour en assurer le solde immédiat. Par ordre, W. BENNETT, Trésorier de la Cité.

"CANADA PLATES." 250 BOITES, par le Clara Symes, de Liverpool, à vendre par le sousigné. JOHN SMITH, N° 1, Rue Dalhousie, 6. 25. Québec, 5 septembre 1849.

COMPAGNIE DU GAZ DE QUEBEC. UN DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE TROIS POUR CENT sur les actions primitives est par le présent déclaré payable à la Banque de l'Assurance SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE, d'ici après le PREMIER OCTOBRE PROCHAIN. Les livres de Transfert seront fermés quinze jours auparavant. Par ordre des Directeurs, WILLIAM A. CURRY, Secrétaire. Québec, 24 août 1849.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES. PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC. Le 17-our de septembre 1849. Dans l'affaire de JAMES O'BRIEN, failli. SUR motion du Syndic, il est ordonné que la seconde assemblée générale des créanciers du dit O'Brien, pour la preuve des créances et l'examen du dit failli se tiendra en cette cour, au Palais de Justice, de la cité de Québec, le MARDI VING-CINQUIEME jour de septembre courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Par ordre du Juge, JOHN B. PARRIN, G. C. B.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES. PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC. Dans l'affaire de FRANÇOIS-JOSEPH PARENT, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, Marciaud, failli. AVIS public est donné par le présent que le LUNDI PREMIER JOUR d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le dit François-Joseph Parent fera motion devant la Cour du Banc de la Reine pour le District de Québec, pour que le certificat de décharge à lui accordé le neuvième jour de septembre, mil huit cent quarante-neuf, par Jean Casimir Bruneau, écuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit District, soit confirmé par cette Cour. Québec, 17 septembre 1849. F. J. PARENT.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES. PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC. Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE CORRIVEAU, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, Chapelier, Fourreur et Commerçant, failli. AVIS public est donné par le présent que le LUNDI PREMIER JOUR d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le dit Jean-Baptiste Corriveau fera motion devant la Cour du Banc de la Reine pour le District de Québec, pour que le certificat de décharge à lui accordé le neuvième jour de septembre, mil huit cent quarante-neuf, par Jean Casimir Bruneau, écuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit District, soit confirmé par cette Cour. Québec, 14 septembre 1849. J. B. CORRIVEAU.

LE DR. ROWAND (ci-devant de Montréal) se recommande à pratiquer à Québec, maison de feu le Dr Kcey, rue St. Louis.

AVIS. TOUTES personnes endettées envers la succession de feu JOHN ROSS, épicière, ou ayant des réclamations contre la dite succession, sont priées de payer ce qu'ils lui doivent ou de transmettre leurs comptes (dément attestés) à R. SYMES, écuyer, N° 21, rue du Palais, sans délai. JAMES DOUGLAS, M. D., R. SYMES, Curateurs dément nommés. Québec, 12 septembre 1849.

SYSTEME CONCIS DE LA TENUE DES LIVRES DE COMPTES, A DOUBLE ENTRÉE. Adapté aux Transactions des Marchands et Artisans, etc., etc., etc. PAR W. H. RICHMOND, A vendre à la Librairie Canadienne, NO. 13, RUE LAMONTAGNE, BASSE-VILLE. Prix - 3s. 0d. Québec 7 septembre 1849.

AVIS. Le sousigné donnera des leçons de Français, d'Italien et d'Espagnol à domicile, à commencer du vingt septembre courant ou à sa demeure, faubourg St. Jean, rue St. Jean, dans la maison de M. Labarre. CHARLES F. SIMÉON, Québec, 7 septembre 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont endettés soit pour des Terres de Clergé ou autres Terres Publiques, que s'il ne payent, au moins, un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en Vente Publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vict. ch. 31. Et avis est plus donné à ceux qui doivent pour des Terres Publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt. 31. 3s.

DES sousignés ont transporté leur Bureau et leurs Magasins dans le bâtiment RUE DE S. SEIGNEUR, JOIGNANT MM. PATERSON YOUNG & Co, et a présent loué par MM. RYAN, BROTHERS & CHAPMAN. W. & A. McLIMONT. Québec, 27 juillet 1849.

INSTITUTEUR DEMANDÉ, POUR la paroisse de St. Etienne de Beaumont, connaissant l'anglais et le français. S'adresser à la corporation Beaumont, 23 juillet 1849.

Cure certaine pour le Cholera. LE SIROP DE GRAEFFENBERG POUR LA DYSSENTERIE. EST un remède assuré pour le CHOLERA, la Diarrhée, le Mal d'Estomac, et les autres actions inflammatoires des intestins. Il n'a jamais manqué de guérir ces maladies dans leurs plus mauvais périodes, et c'est le remède LE PLUS SUR ET LE PLUS PROMPT qui soit connu. Ce médicament inappréciable a été adopté par le Bureau de Santé de cette ville, et essayé à l'Hôpital de la Quarantaine pendant l'existence du Cholera, et il n'en a été rapporté aucun cas après qu'il eut été deux jours en usage. Un cas de Dyssenterie consomptive a été aussi guéri après que tous les autres remèdes eurent manqué. Les noms des autres Médecines de Graeffenberg sont: Pilules Végétales, Onguent des Monts verts, Salsepareille, Panacée des Enfants, Lotion pour les yeux Amers de Santé. A vendre, à Québec, par J. BOWLES, Salle Médicale, Marché de la Haute-Ville, et par F. WYSE. Québec, 4 juillet 1849.

EMPLACEMENTS et maisons à vendre. ANT. A. PARENT, Junior, Nojaire. Québec, 15 juin 1849.

L. D. LEMOINE, ARPENTUR PROVINCIAL, LOTBINIÈRE.



COUR DU BANC DE LA REINE.
PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE QUÉBEC.
Le Quatorzième jour de juillet mil-huit-cent-quarante-neuf.

PRESENTS:

Les Honorables M. le Juge BOWEN,
M. le Juge PANET,
et M. le Juge AYLWIN.

N° 900 de 1849.

Jeffery Hale, Abraham Joseph, Charles Langevin, Archibald Laurie, Angus McDonald, l'Honorable Louis Massue, François-Xavier Mathot, Joseph Morin, Thomas Hamilton Oliver, François-Xavier Paradis, Henry Stewart Scott, Henry Walmsley Welch et Christian Wurtel, tous de la cité de Québec, dans les comtés et district de Québec, Syndics de la Banque de Prévoyance et d'Épargnes, établie sous l'activité et en vertu du statut de cette Province passé dans les quatrième et cinquième années du règne de Sa Majesté, et intitulé: Acte pour encourager l'établissement et pour le règlement des Banques d'Épargnes en cette province.

DEMANDEURS,

James Clearihue junior, de la cité de Québec, et John Frew, du même lieu, Maîtres Boulangers associés, faisant commerce et négoce en la dite cité de Québec sous les noms et raison de Clearihue et Frew,

DEFENDEURS.

OUIS les demandeurs par leur avocat, sur leur motion faite ce jourd'hui en cette cause, la cour de Notre Dame la Reine ordonne, qu'attendu qu'il appert par le registre et les procédures en cette cause, que les défendeurs en icelle sont en déconfiture, tous les créanciers des dits défendeurs soient notifiés par un avertissement public, à être inséré dans les papiers-nouvelles le *Quebec Mercury* et le *Canadien*, de présenter et déposer leurs réclamations au Bureau du Protonotaire de cette Cour, d'hui au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

BURROUGHS & FISET.

P. B. R.

ZINC.

LES soussignés ayant été nommés Agents en Canada pour la COMPAGNIE DU ZINC DE LA VIEILLE MONTAGNE de Liège, ont maintenant en main un assortiment de ZINC EN FEUILLE ET PERFORÉ, qu'ils ont en état d'offrir à beaucoup meilleur marché qu'il n'en a été vendu jusqu'ici dans ce pays. Le Zinc en feuille peut s'employer pour les usages aux quels on emploie le Ferblanc, sans compter beaucoup d'autres, et est préférable à cause de sa dureté et de sa propre plus grande, ainsi que pour l'économie.

On peut obtenir des renseignements sur la manière de l'employer, le coût, etc., en s'adressant au bureau de

DEAN & Co.

Québec, 13 juillet 1849.

CUIVRE.

En débarquement du *Meg Merrilees*, venant de *Liverpool*:

100 BARRES de cuivre à cheville, de grosseurs assorties

110 barres de Métal jaune à cheville, de do.

DEAN & Co.

Québec, 13 juillet 1849.

SOLUTION CONCENTRÉE

De Chlorure ou Chlorure de Chaux.

DESINFECTER.

CET AGENT purifie instantanément les EAUX PUTRIDES, les EGOUTS, les EVIERS, les PRIVES, etc.

DESINFECTE les Chambres des Malades, détruit la Contagion, et neutralise toutes les Mauvaises Odeurs et les Emanations pestilentielles.

AUSSI.

Toutes préparations d'une EFFICACITÉ RECONNUE, employées dans les premiers symptômes du CHOLERA, à vendre chez

JOSEPH BOWLES,

Salle Médicale, Marché de la Haute-Ville.

Québec, 13 juillet 1849.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:

50 BOITES Amidon de belle qualité

300 livres indigo

50000 Briques à feu

P. GINGRAS

No 8 rue Sault-au-Matelot

Québec, 2 juillet 1849.

MAINTENANT EN DÉBARQUEMENT ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

HUILE DE LIN deux fois bouillie, en quarteaux

Briques à Feu, de Carré

GENIEVRE, de Koyper

CHARBON DE FORGE, deux fois assés.

CHARLES E. LEVEY, & Co.,

Quai de Levey.

Québec, 30 juin 1849.

AVIS AU PUBLIC.

DES ventes par encaissement de MARCHANDISES et autres effets auront lieu tous les MARDIS et JEUDIS, à DEUX heures, aux Courtes, cour et salles d'encaissement du soussigné, quai de Indes, Basse-Ville.

F. H. HALL,

E. & C.

Québec, 27 juin 1849.

VOLUMES DU CANADIEN A VENDRE.

A Vendre à la Librairie Canadienne, le *Canadien* complet, depuis le 7 mai 1831 jusqu'au 6 mai 1844.

AUSSI.

Les années 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844.

E. R. FRECHETTE.

Québec, 27 juin 1849.

UNE DAME très-respectable et munie de bonnes recommandations, désire avoir une Ecole à sa Campagne. Elle enseignera la Grammaire Française et Anglaise, la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique et le Dessin, la Musique, si on le désire, et toutes sortes d'Ouvrages à l'Aiguille. S'adresser à cette imprimerie, frais de poste payés.

20 juin 1849.

MAISON DE PENSION.

MME. VEUVE LS. BOUCHER, tient sa maison de pension en la Haute-Ville, rue St-Jean dans la moitié Nord-Est de la maison de Mme. Vve Pas ROMAIN.

Québec, 11 mai 1849.

AVIS.

M. S. WRIGHT, ayant résigné ses fonctions de secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU, avis est par le présent donné qu'il n'est pas autorisé plus longtemps à agir pour la Compagnie.

W. WALKER,

Président.

Bureau de l'Assurance de Québec contre le Feu, Québec, 2 mai 1849.

PILULES GOMMÉES OU SUCRÉES

Dr. HALSEY.

Il y a deux ans que cette grande et bonne médecine a été offerte au public, et déjà des millions en connaissent les bons effets. Des invalides, qui avaient été abandonnés par leurs médecins comme devant mourir, ont été radicalement guéris et jouissent d'une parfaite santé, en se servant de ce remède étonnant.

LES PILULES DE HALSEY diffèrent entièrement de toutes autres! Elles agissent directement sur les organes vitaux de l'estomac, le foie, les reins etc., qui retiennent les fluides et séparent les impuretés du sang. En même temps qu'elles purgent l'estomac de toute bile et autres matières, elles nettoient et renouvellent le sang, et détruisent par ce moyen le levain de toute maladie. Les PILULES DE HALSEY n'affaiblissent pas, mais donnent de la force au corps et à l'esprit. Elles ne causent pas de coliques ni aucun autre inconvénient. Le patient est plus capable de faire son ouvrage quand il est sous leur influence qu'avant de les avoir prises. Leur action est douce et à une grande force pour rétablir la santé.

Le grand bien que ces pilules ont faites aux malades et affligés, a engagé des milliers de personnes à les recommander à leurs amis et au public. Des individus de hautes positions et intégrés ont rendu au monde entier témoignage de leurs bons effets.

GUERISON DE TUMEUR SCROFULEUSE.

AU DR. G. W. HALSEY.—Je vous envoie la présente pour certifier que j'ai été guéri d'une tumeur scrofuleuse par l'usage de vos pilules. L'enflure commença sous l'oreille et descendit peu à peu dans mon col et continua à grossir d'une manière alarmante. J'ai été guéri entièrement par moins de deux boîtes de vos pilules, que j'ai prises suivant vos directions, ayant essayé en vain un grand nombre d'autres remèdes.

Vos excellentes pilules ont été en usage et regardées comme la médecine de ma famille depuis deux ans, et c'est avec plaisir que je les recommande comme étant le meilleur purgatif et la médecine qui purifie le sang le plus promptement que j'aie jamais vue.

Votre etc.,

JOHN R. LANGDIN,

No. 542, rue Pearl, N. Y.

4 juin.

GARE AUX CONTREFAÇONS.

Le grand succès qu'ont obtenu les pilules vertes en sucre du Dr. Halsey, ont engagé des personnes à en couvrir des pilules communes. Ces imitations frauduleuses ont été envoyées dans les campagnes pour être vendues avec la renommée des pilules du Dr. Halsey's. Avant que vous en achetiez, voyez à ce que le nom du Dr. Halsey soit signé sur chaque boîte. Toutes les autres sont contrefaites.

GUERISON DE LA DISPEPSIE.

PERSONNE MALADE DEPUIS QUATRE ANS.

AU DR. HALSEY. J'ai été très affligé de cette maladie, accompagnée d'indigestion et de constipation. J'étais malade depuis plus de quatre ans lorsque j'ai commencé à prendre vos pilules. J'en prenais une quelquefois deux avant de me coucher. Dix semaines après j'étais parfaitement guéri et n'ai pas à me plaindre de cette maladie depuis.

Vos pilules font un grand bien dans cette province, et je les crois la meilleur purgatif en usage.

Votre serviteur,

ALEXANDER STEWART,

St. Jean, N. B.

AGENTS.—A Québec, JOHN MUSSON et Jos. Bowles, Salle Médicale, Marché de la Haute-Ville; aux Trois-Rivières, JOHN KEENAN; à Montréal, le Dr. P. E. PICHAULT.

Québec, 13 juillet 1849.

LE soussigné donne avis qu'il a quitté l'emploi de MM. RYAN BROTHERS & CHAPMAN, pour commencer des affaires en son nom comme *Courier et Agent général*. Il espère que ses connaissances et son expérience, avec l'attention qu'il portera aux affaires, lui mériteront l'appui de ses amis.

E. J. CHARLETON,

Québec, 2 mai 1849.

POTERIE A BON MARCHÉ.

LE soussigné étant sur le point de cesser le commerce en gros de poterie, offre en vente le fonds bien assorti qu'il a en mains à vingt pour cent meilleur marché qu'aucun autre magasin de la ville et en quantité non au-dessous de SIX douzaines et pour argent comptant.

S. LEVY

rue St. Jean.

Québec, 9 avril 1849.

Compagnie de l'Éclairage au Gaz.

AVIS est donné par les présentes que le capital augmenté de cette compagnie. Ayant été souscrit, on sera obligé de payer des acomptes de vingt pour cent, le ou avant les jours suivants, savoir:—

£10 par action le 10 Mai 1849
10 do 10 Juillet *
10 do 10 Sept. *
10 do 10 Nov. *
10 do 10 Janv. *

Les versements ci-dessus sont payables à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Par ordre des Directeurs,

PHILIP PEBBLES,

Ingenieur.

Québec, 9 avril 1849.

A VENDRE, CHEZ LES SOUSSIGNÉS:—

10 BALLES Fil à Saumon

10 do Fil à Loup-marin

2 do Fil à Hareng

2 do Lignes à Morue

2 do Peau de Mouton (Bazels)

Huile de Lin, Peinture, Thérbenthine et neules.

PELLETIER & FRÉCHETTE,

Québec, 21 mars, 1849.

LES SOUSSIGNÉS OFFRENT A VENDRE.

100 QUARTS Clous coupés 6 lb. à 24 lb.

25 do clous à rose assortis 8 1/2 lb à 46 lb

50 douzaines Felles et Bèches. No. 1 3 4

50 do Cordes à main

Et un assortiment de ferronnerie pesante et de quincaillerie.

G. & H. GIBSONE.

46 Quec, 1er février 1849.

A VENDRE, UN Excellent Morceau de Terre située à l'entrée de la Ville, sur le Chemin Belvédère vis-à-vis Mr. Pentland, contenant 4 arpents en superficie, avec Erables plantés au tour, aussi une petite maison et hangar maintenant loué pour £5 10s. par année. Cette terre en franc et commun seçoage.

S'adresser à

J. B. FRÉCHETTE,

Chez PELLETIER & FRÉCHETTE, Québec, 21 mars 1849.

JOS. PETITCLERC, notaire, rue St. Joseph n° 14. Haute-Ville.—20 mai 1849.

EXPRES MONTREAL ET QUEBEC

H. CAMERON annonce respectueusement qu'il a pris des arrangements pour le TRANSPORT des PAQUETS et PETITES FACOTILLES entre MONTREAL et QUÉBEC.

Toutes Commissions dont il sera chargé, seront exécutées avec ponctualité, et tous PAQUETS confiés à ses soins seront déballés par lui-même, à DES PRIX MODÉRÉS.

Il laissera Montréal, par les Bateaux à vapeur, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI soir, et Québec les MARDI, JEUDI et SAMEDI soir.

Les Paquets pour Montréal devront être laissés chez M. A. LANPSEY N° 17, rue St. Pierre, Basse-Ville, pas plus tard que 4 heures et demie après-midi.

Québec, 6 juin 1849.

A Vendre à St-Roch:

UN magnifique MOULIN A VAPEUR, à Scierie à Roboter, construit en briques, de 55 pieds de front sur 44 de profondeur, situé sur deux emplacements donnant sur les rues de l'Église, St-François et St-Joseph.

Cette bâtisse contient une Chaudière et un Engin complet de la force de 25 chevaux.

Une chaise à scier des plançons et des madriers 2 scies rondes avec établis

2 Machines à rabotter et à Embouffler

Le soussigné vendra l'Engin complet, séparé de la bâtisse, à des termes faciles

On trouvera aussi à cet établissement: Madriers emboufflés de pin et d'épinette, de 3 pouces de do 2 pouces

Planches de pin et d'épinette 14 pouces

Coulombages et Tringles

Four plus amples informations s'adresser à

J. O. FISET, Junior, Québec, 4 juin 1849. St-Roch,

OMNIBUS DE QUÉBEC ET DE LORETTE.

HEURES DE DÉPART: De Lorette, 7 1/2 h. matin. De Québec, 10 h. matin. Do 3 h. soir. Do 3 h. soir.

L'Omni bus arrêtera aux Hôtels St. George et Albion.

LES OMNIBUS DE QUÉBEC ET DU CAP-ROUGE

LAISSERONT les stations comme suit: Québec à 6 h. du matin; le Cap-Rouge à 8 h. du matin

Do 10 " do 11 1/2 "

Do 1 après-midi; do 3 h. après-midi

Do 5 " do 7 "

Prix du passage 7 1/2 jusqu'à nouvel avis.

Québec, 21 mai 1849.

A VENDRE, A LA LIBRAIRIE CANADIENNE:

NOTICE SUR LA DESTRUCTION DES ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DES DEUX CHAMBRES LEGISLATIVES DU CANADA, LORS DE L'ÉMEUTE QUI A EU LIEU A MONTREAL LE 25 AVRIL 1849

FRANÇOIS-XAVIER, Québec, 30 mai 1849.

ORGE DE SEMENCE. 1500 MINOTS Orge du Haut Canada en lot à la convenance des acheteurs

THOMAS CLARKSON & Co., 18 mai 1849. Quai des Indes.

BEURRE. QUELQUES barils de Beurre de la qualité bien connue des townships de Markham et Vaughan, H. C.

THOMAS CLARKSON & Co., Québec, 18 mai 1849. Quai des Indes.

FARINE D'AVOINE, POIS fendus, ORGE mondé, JAMBON et LARD fumé.

THOMAS CLARKSON & Co., Québec, 18 mai 1849. Quai des Indes.

BRIQUES A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

BRIQUES anglaises à feu, de Carré, BAILE pâle des Indes-Orientales, en barriques.

PATRICK ANDERSON, Québec, 4 mai 1849.

A VENDRE, DES emplacements sur les PLAINES D'ABRAHAM, très-convenables pour les ouvriers des Foulons. S'adresser à

JOHN BONNER, Rue des Carrières No. 1. Québec, 20 avril 1849.

A LOUER, A compter du 1er mai prochain, une maison bien située à l'encougnure des rues St-Hélène et de l'Église, faubourg St. Roch, près de l'église.

S'adresser à FELIX GLACKEMEYER, Ancien Hôtel du Parlement. Québec, 25 février, 1849.

A LOUER et possession donnée au 1er de Mai prochain, une Boutique de Tannerie, avec tous ses ustensiles, le tout en bon ordre, avec une maison convenable pour une famille et un petit jardin, au lieu nommé Pointe au Pic de la Malbaie, comté de Sagouay. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

ALEXIS TREMBLAY, Malbaie, 17 février 1849.

A LOUER POUR UNE OU PLUSIEURS ANNÉES, LA maison et le jardin ci-devant occupés par feu Roger Lelièvre, écuyer, notaire, joignant les rues Prince-Édouard et de la Couronne, dans le faubourg Saint-Roch. S'adresser à James Prud'homme et Siméon Lelièvre, écuyers, ou au soussigné, rue Buade, no. 29.

L. LETELLIER, Notaire. Québec, 11 janvier 1849.

A LOUER, LA MAISON en Pierre, à trois étages, sur la Rue du Fleuve, occupée par M. L. Ostrom, coiffeur hôtel. S'adresser à E. L. PACAUD. Trois-Rivières, 23 Janvier 1849.

JOSEPH GAUVIN

N° 1, Rue La Fabrique, Haute-Ville, Québec,

VIS-A-VIS LE MAGASIN DE M. BOISSEAU.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

QUINCAILLERIE ET FERRONNERIE, DANS LA MAISON CI-DEVANT OCCUPEE PAR M. LABRIE.

Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on a besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

JOSEPH GAUVIN, Québec, 1er juin 1849.

CHAPELLERIE DE LONDRES

W. S. HENDERSON & CO

AYANT transporté leur établissement dans leur grande maison rue Buade, si magnifiquement décorée, déballet actuellement leurs importations pour le printemps de

CHAPEAUX DE LONDRES, DE PARIS ET DE NEW-YORK.

Vu les facilités qu'ils possèdent d'acheter aux taux les plus avantageux par l'entremise d'agents qui se rendent ces marchés, et le soin avec lequel ils ont observé, pour s'y conformer, les goûts divers de leurs nombreuses pratiques de cette ville et de la province, ils ont cru qu'on trouvera leur assortiment actuel à la hauteur des progrès de notre temps.

Leurs prix sont particulièrement modérés et ils offrent surtout des Chapeaux communs à des taux excessivement bas et qui correspondent à la rareté de l'argent et à la réduction des salaires.

CASQUETTES EN DRAP DE FAVORIS EN GRANDE VARIÉTÉ.

Toutes marchandises achetées à cet établissement peuvent être renvoyées huit jours après la vente si l'acheteur n'est pas satisfait.

IL N'Y A PAS DE SECOND PRIX. Québec 4 juin 1849.

ARRIVAGES DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR

L'HABILLEMENT DES MESSIEURS,

A

LEMPORIUM

QUÉBEC.

W. BENJAMIN & CIE,

ANNONCENT qu'ils reçoivent maintenant tous les articles propres à la saison d'été. Les fonds consistent en un assortiment complet d'ÉTOFFES pour CULOTTES, unies et de fantaisie; DRAPS LARGES et PATRONS DE VESTE, qu'ils confectionnent à ordre à des prix extrêmement réduits.

Le département des hardes faites renferme aussi tous les articles requis pour l'été en Tules et autres matières légères, ainsi qu'une grande variété de Chemises, Cols, Gants, Bretelles, Sigols, Cravates, etc., qui méritent l'éloge pour la nouveauté des dessins aussi bien que pour la modicité des prix.

Dans quelques jours on recevra un assortiment d'articles de GUTTA PERCHA, consistant en vêtements pour aller à pied et en voiture. Chapeaux, etc. Québec 1er juin 1849.

ADRESSES D'AFFAIRES. JOHN BOURROUGHS, avocat, à transporter son bureau au n° 49, Rue St. Louis, lieu de sa résidence.—10 novembre 1848.

F. MARCEAU, Relieur et Fabricant de yennant 7s. 6d. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES. DR. GIROUX, Apothicaire, à transporter son ÉTABLISSEMENT au n° 2, Rue LA FABRIQUE, vis-à-vis le Magasin de M. BOISSEAU PRÈS DU MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

A. BELANGER, Notaire, St. Roch de Québec, N° 5, Rue Bélair. Étude ouverte depuis 4 heures jusqu'à 9 heures P. M.

F. BRAUN, Avocat—Bureau à l'Encougnure des Rues Sous-le-Fort et Notre-Dame, Basse-Ville.—Québec, 14 août 1848.

D. F. CROTEAU, ARPENTEUR PROVINCIAL, A LOTBIÈRE.

WM. RUTHVEN, Relieur, fabricant de Livres de Comptes et Rayeur de Papier, N° 2, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

J. B. A. CHARTIER, NOTAIRE Public, tient son bureau dans l'Ancien Couvent, Rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le DR. WATT, Place d'Arme, porte voisins de l'Hôtel St. George. Québec, 8 mai 1848.

ÉTUDE DE NOTAIRE. LE soussigné tient son bureau au No. 29, dans la rue Buade, vis-à-vis le chien d'or.

L. LETELLIER.

</